

**JOURNAL**  
**HISTORIQUE**  
**ET**  
**LITTÉRAIRE**

15. AOUT

1782.



**A LUXEMBOURG,**

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. AOUT

1782.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Nouvelle analyse de Bayle, où il réfute lui-même par des assertions positives & par les plus solides argumens, tout ce qu'il a écrit contre les mœurs & la religion. Par Mr. l'abbé Dubois de Launay. A Paris chez Mérigot, à Liege chez Lemarié 1782 2 vol. in-12.*

UN ancien auteur chrétien, une des plus éclatantes lumières de l'Eglise de France, observoit que la force de la vérité.

N n 2

étoit telle que dans le sein de la contradiction & dans les attaques que lui livrent ses plus ardens adversaires, elle prenoit un essor nouveau & paroïssoit revêtue d'une clarté plus brillante que jamais (a). Observation vérifiée dans tous les tems & à l'égard de tous les ennemis de la foi chrétienne, mais qui devient peut-être plus sensible par une lecture réfléchie des ouvrages de Bayle, ce *généralissime des incrédules modernes*, comme l'appelle un homme d'esprit, que par la lecture de tout autre ouvrage impie. Nous avons déjà une *analyse de Bayle* (b) qui a paru aussi sous le titre d'*Examen critique de Bayle & de Bayle en petit*, mais le but de ce traité estimable est différent. L'auteur (le P. Jacques le Fevre) a mis en sommaire les erreurs, les sophismes & les obscénités du fameux sceptique, & les a très-bien intitulés *analyse de Bayle*, car c'est-là effectivement l'esprit & le dernier résultat de ses volumineux ouvrages envisagés dans le point de

(a) *Magna est vis veritatis, quæ cum per se intelligi possit, per ea tamen ipsa quæ ei adversantur, elucet; ut in naturâ suâ immobilis permanens, firmitatem suam cum attentatur, requirat.* Hilar. pictav.

(b) Je ne parle pas d'un autre livre portant ce titre, qui n'est qu'un choix des plus mauvais passages du sceptique, fait par un homme qui dans le dessein de répandre davantage le poison que ses œuvres renferment, a cru devoir le présenter au public dans une coupe plus commode.

vue qui constitue leur mérite aux yeux de ses disciples. M<sup>r</sup>. l'abbé Dubois de Launay a pris une route directement opposée ; il réduit en somme ce que Bayle a dit de vrai & de bon, & c'est à cette analyse que doit se tenir un esprit juste, persuadé que ce qui échappe aux ennemis de la vérité de favorable aux principes qu'ils combattent, porte avec soi l'empreinte de la démonstration & de l'évidence, & doit par-là fixer exclusivement l'attention des lecteurs impartiaux. Il y a peu d'applications plus justes que celle de ce vers de Properce qu'il a placé en forme d'épigraphe à la tête de son livre :

*Quâ cuspide vulnus*

*Senferat, hâc ipsâ cuspide sensit opem.* Prop.

l. 2. Eleg. 1.

L'auteur n'a pas cru devoir dans cette analyse se borner à citer le texte de Bayle ; il y a joint des réflexions sages, savantes, pleines de recherches, fruits d'un jugement sain, d'un choix sûr, & parfaitement assorties au passage de Bayle qu'elles commentent en quelque sorte en l'expliquant, le renforçant, ou redressant ce qu'il contient de défectueux. L'érudition de l'auteur égale la justesse & la vigueur de sa logique ; son style est clair, précis, doux, arrondi & fait lire le livre avec un goût qui éloigne la fatigue ou l'ennui. Quoiqu'un ouvrage de cette nature ne semble pas être susceptible d'un plan bien méthodique, l'auteur a sçu y mettre assez d'ordre & de suite pour en faire un ensemble intéressant. " Les titres qu'il a choisis,

„ font disposés dans un tel ordre, qu'ils for-  
„ ment comme un corps de doctrine, qui  
„ renverse absolument celle de la philosophie  
„ moderne, en la battant de ses propres ar-  
„ mes. Ce corps de doctrine est divisé en  
„ plusieurs chapitres, dont chacun embrasse  
„ une branche essentielle de la doctrine or-  
„ thodoxe; & chaque chapitre en proposi-  
„ tions, qui toutes sont prouvées avec soli-  
„ dité. D'abord, c'est Bayle qui prouve  
„ lui-même la proposition qui est mise en  
„ avant; & ses paroles communément sont  
„ désignées par des guillemets; ensuite l'au-  
„ teur la prouve lui-même par ses propres  
„ raisonnemens & par ceux des philosophes  
„ les plus célèbres, rarement par les argu-  
„ mens des Peres & des Docteurs de l'Eglise.  
„ Il a préféré ceux des philosophes profa-  
„ nés à ceux des philosophes chrétiens,  
„ afin de ruiner plus efficacement la préten-  
„ tion des incrédules, qui osent se décorer  
„ du nom de philosophes, malgré l'oppo-  
„ sition frappante qui se trouve entre leur  
„ doctrine & la philosophie de tous les  
„ tems; condamnés non-seulement par la  
„ bouche de Bayle, mais par celle de Pla-  
„ ton, de Socrate, de Marc-Aurèle, de  
„ Cicéron, de Seneque, &c; par celle de  
„ Montagne, de Leibnitz, de Grotius,  
„ d'Erasme, de Puffendorf, &c. Peut-être  
„ souscriront-ils enfin à leur condamnation,  
„ & n'oseront-ils plus se dire les disciples de  
„ tant de grands hommes, qui refusent d'être  
„ leurs maîtres. **Abandonnés de toutes les**

„ écoles de l'univers, ils rougiront de n'a-  
 „ voir qu'eux seuls pour partisans & pour  
 „ défenseurs de leur doctrine, & ils seront  
 „ effraïés de la solitude où ils se verront ré-  
 „ duits. Dans la route des sciences, comme  
 „ dans toute autre, on n'aime point à mar-  
 „ cher seul ; & tout chemin qui n'a pas  
 „ été battu, paroît un chemin sauvage, où  
 „ l'on craint naturellement de s'égarer. „

On trouve d'abord divers passages de Bayle  
 sur l'existence de Dieu, la création, le  
 spectacle de la nature (a), & la facilité particu-  
 lière qu'a le Chrétien de s'élever à la con-  
 noissance de l'Être suprême. On voit sur ce  
 dernier sujet un aveu remarquable du Scep-  
 tique, exprimé par une comparaison naïve  
 & très-juste. *Il faut considérer que ce qui  
 nous est si facile & si manifeste, par ce que  
 Dieu nous a fait la grace de nous commu-  
 niquer sa révélation, ne l'étoit pas à ceux  
 qui n'avoient pour guide que la nature. L'es-  
 prit humain, abandonné à lui-même, s'é-  
 gare facilement sur une mer aussi vaste &  
 aussi orageuse.... Nous ressemblons à ceux*

Contin.  
 des Pens.  
 diverses t.  
 3.

---

(a) C'est dans ce sens que St. Paul, après  
 avoir dit que le spectacle de la nature suffit  
 pour nous élever à la connoissance de Dieu  
 (*invisibilia enim ipsius a creaturâ mundi per  
 ea quæ facta sunt intellectâ conspiciuntur.* Rom.  
 1) ; dit encore que c'est la foi qui nous ap-  
 prend que ce monde est formé de la main  
 de Dieu : *Fide cognoscimus aptata esse secula  
 verbo Dei, ut ex invisibilibus visibilia fierent.*  
 Heb. xi.

qui, s'étant servis d'un bon télescope, s'imagineroient que les autres hommes auroient facilement vu les satellites de Jupiter s'ils avoient voulu. Voici comme M<sup>r</sup>. Dubois commente ce passage, qui fait si vivement sentir l'importance & la nécessité de la foi, & combien sans elle les plus évidentes démonstrations sont sujettes ou à n'être pas apperçues ou à ne pas fixer longtems le consentement. " La raison seule nous fait voir  
 „ qu'il existe un Etre suprême : c'est même  
 „ une démonstration proprement dite, que la  
 „ preuve qu'elle en donne; néanmoins le témoignage de la révélation appuyant celui  
 „ de la raison, nous croions bien plus fermement ce que la raison nous enseigne.  
 „ Si la Divinité n'avoit jamais parlé à l'homme, & qu'il fût réduit pour tout enseignement à celui de la raison, les vérités  
 „ les plus claires & les plus évidentes ne le convaincroient pas au point de ne lui  
 „ laisser aucune incertitude dans l'esprit; sur  
 „ bien des choses il n'auroit que des doutes:  
 „ il a donc fallu que Dieu lui-même, par  
 „ ses oracles, fût le garant de ceux de la  
 „ raison; qu'il les confirmât par l'autorité  
 „ de sa parole; que la foi nous révélât ce  
 „ que nous avoit inspiré la nature: mais une  
 „ fois soutenus sur ces deux appuis, nous  
 „ sommes fermes, & rien ne sauroit plus nous  
 „ ébranler; non-seulement alors nous pensons  
 „ avec plus d'assurance, mais nous enseignons  
 „ avec plus d'autorité. Ne parlant que d'après  
 „ nous-mêmes, nous aurons moins de facilité à nous faire croire; mais parlant &

„ d'après la raison , & d'après Dieu , on ne  
 „ peut plus refuser de nous croire : *Non*  
 „ oportet quidquam dicere sine testibus , so-  
 „ laque animi cogitatione. . . Verum ubi  
 „ a Scripturâ divina vocis prodit testimo-  
 „ nium ; & loquentis sermonem , & audien-  
 „ tis animum confirmat. „

Chrysoft.  
 in Pf. 95.

Après un grand nombre de passages sur la création , on voit les argumens que Bayle a employés contre Spinoza , argumens sans réplique & qui prouvent malgré les symptômes d'athéisme que l'on apperçoit dans les livres de ce sceptique , combien il étoit éloigné de la monstrueuse hypothese de l'Israélite portugais (a). Il ne fait pas plus de grace à Petrone dont le systême sur l'origine des dieux lui paroît absolument indigne d'un homme qui raisonne. *Nous pouvons dire tout le contraire de ce que disoit ce philosophe impie & libertin , qui assuroit*

Pensées  
 div. t. 2.

---

(a) Je ne saurois m'empêcher de rapporter la réflexion d'un jeune homme auquel j'ai fait lire cet ouvrage de Mr. Dubois. Après avoir vu ce que Bayle écrit contre Spinoza , *Cela prouve , me dit-il , ou que Bayle n'étoit pas athée comme lui , ou qu'il étoit piqué de ses maladresses.*

quelques-uns cherchent à se persuader qu'il n'y a point de Dieu.

Dict. crit.  
art. Epicu-  
re.

Ce n'est que dans la doctrine de la création que Bayle trouve le moyen de terminer les embarras & de prévenir les absurdités inféparables de tout autre système. Pour mieux connoître l'importance de la doctrine de la création, il faut jetter la vue sur les embarras inexplicables à quoi s'engagent ceux qui la nient. . . . Ils ( les Sociniens ) ont nié la création ; mais que leur est-il arrivé ? C'est de tomber dans un autre abîme. Il a fallu qu'ils reconnussent l'existence indépendante de la matière, & que cependant ils la soumissent à l'autorité d'une substance qui est d'ailleurs toute chargée de défauts & d'imperfections ; ce qui renverse une notion très-évidente, savoir que ce qui ne dépend de quoi que ce soit pour exister éternellement doit être infini en perfection. Car qu'est-ce qui auroit mis des bornes à la puissance & aux attributs d'un tel Etre. Ce qu'ajoute M<sup>r</sup>. D. n'est pas moins remarquable. “ Le labyrinthe affreux & désespérant  
 „ où se sont perdus & où se perdront éter-  
 „ nellement les philosophes qui rejettent le  
 „ dogme de la création, & l'absurdité des  
 „ systèmes auxquels cette erreur a donné  
 „ occasion, suffiroient pour en dégoûter à  
 „ jamais l'esprit humain. Au contraire, ce  
 „ que nous enseigne la religion sur l'origine  
 „ du monde est si clair, si simple & si  
 „ satisfaisant pour un bon esprit, & met dans  
 „ un si bel ordre toutes nos pensées & tous

nos jugemens sur cette matiere, que cela seul, philosophiquement parlant, devoit nous faire préférer l'enseignement de la religion à tout autre „.

Les réflexions de Bayle sur la religion sont aussi propres à embarrasser les incrédules que celles qu'il fait sur l'existence de Dieu. Bayle ne croit pas que sans religion on puisse être vertueux. Les philosophes qui sans cesse nous parlent de vertu, en même tems qu'ils se glorifient d'anéantir les principes religieux, sont suivant Bayle des charlatans qui nous bercent de chimeres. *Eloignez l'idée de Dieu & de sa providence, & après cela pressez un peu celle de la vertu, vous ne savez plus ce que c'est, elle s'évanouit. Je veux être vertueux, dira l'un; & moi je veux être heureux, dira l'autre; & moi aussi, dira le vertueux, & c'est par cette raison que je m'attache à la vertu, parce qu'elle est la route de la félicité. Si c'est-là votre goût, suivez-le, dira l'ambitieux & le voluptueux: pour ce qui est de moi, mon goût est tout différent du vôtre, & je ne goûte de satisfaction qu'à mesure que je me livre à ce goût. Mais l'idée d'un Dieu attentif à l'observation de la vertu, & dont le jugement décidera d'une éternité ne laisse pas d'égalité entre ces deux opinions.... C'est aux Chrétiens qu'il appartient de raisonner juste sur cette matiere; & si l'on ne joignoit pas à l'exercice de la vertu ces biens à venir; que l'Écriture promet aux fideles, on pourroit mettre la vertu & l'innocence*

Dict. crit.  
art. Brutus.

au nombre des choses sur lesquelles Salomon a prononcé son arrêt définitif, vanité des vanités, tout est vanité. S'appuier sur son innocence, ce seroit s'appuier sur un roseau cassé, qui perce la main de celui qui s'en veut servir. " En effet, ajoute le com-

mentateur, la vertu ne consiste pas précisément dans les œuvres; les œuvres sont le fruit de la vertu, elles ne sont pas la vertu même, qui consiste dans les sentimens, dans les motifs & la préparation du cœur. Un hypocrite fait des actions vertueuses, il n'est pas pour cela vertueux. Or quels peuvent être les motifs d'un homme sans religion dans la pratique du bien? l'amour de la gloire, du repos, de son utilité personnelle ou de l'utilité publique, enfin l'amour de la vertu pour elle-même (a)? Motifs caducs & chancelans, bien inférieurs aux motifs éternels & immuables que suppose l'idée que nous avons de la vraie vertu. "

Bayle va plus loin; il prétend que pour être honnête homme, ce n'est point assez de connoître Dieu & sa providence, mais qu'il faut être pieux. *Quand on n'est pas véritablement converti à Dieu, & qu'on n'a pas le cœur sanctifié par la grace du Saint-*

Addit. aux  
Penf. div.  
ze. obj.

---

(a) Chose impossible, puisque dans cette hypothèse la vertu n'existe pas, & qu'elle n'est que *vanité des vanités*, pour me servir de l'expression de Bayle.

*Esprit, la connoissance d'un Dieu & d'une providence est une trop foible barriere pour retenir les passions de l'homme; & ainsi elles s'échappent aussi licencieusement qu'elles seroient sans cette connoissance-là.... Il n'y a que la véritable religion qui, outre cette utilité, apporte celle de convertir l'homme à Dieu, de le faire combattre contre ses passions, & de le rendre vertueux.*

On voit ensuite un grand nombre de passages où le fameux sceptique démontre l'insuffisance de la philosophie, des loix & de tout autre moien humain pour rendre les hommes sages, vertueux & heureux. Il combat l'irréligion par les armes les plus fortes qu'on puisse emploier contre ce monstrueux ennemi de la société & du bonheur des hommes. Pour la consolation des gens de bien, il fait voir que le nombre des véritables incrédules est très-petit, que ceux qui font le plus de bruit, & insultent à la religion avec plus de morgue, sont pour l'ordinaire les moins convaincus. On trouve ici un passage admirable de Charron, qui dans un langage un peu suranné & plus nerveux que le françois moderne, exprime cette importante vérité avec une force que l'éloquence de nos beaux esprits ne peut imiter. " Se dépandre  
 „ & du tout rejeter le sentiment & l'appré-  
 „ hension de Dêité, chose attachée à moëlle  
 „ de nos os, il y faut une monstrueuse &  
 „ enragée force d'ame, & telle qu'il est très-  
 „ malaisé d'en trouver, quoique s'y soient  
 „ étudiés & efforcés ces grands & insignes

„ athées , qui d'une très-haute & furieuse  
 „ audace ont voulu secouer de dessus eux  
 „ la Dèité, se dépêtrer de toute supériorité  
 „ (a) ; mais les plus habiles qui s'y sont éver-  
 „ tués, n'en ont pu du tout venir à bout ; car  
 „ combien qu'étant à leur aise & maîtres  
 „ de leurs discours, ils semblaient gagner ce  
 „ point, en se gaudissant de toute imagina-  
 „ tion de Dieu & de religion ; toutesfois  
 „ avenant qu'ils fussent fort pressés, ils se  
 „ rendroient comme petits enfans. „

Au commencement du second tome, l'au-  
 teur discute la spiritualité & l'immortalité de  
 l'ame. Aux réflexions de Bayle contre les ad-  
 versaires de ces grandes & fondamentales vé-  
 rités, il ajoute les siennes qui souvent à la  
 force de sa raison joignent le *ridiculum acri-  
 melius*. Tel est cet endroit sur la matiere pen-  
 sante. “ Depuis que les philosophes ont fait  
 „ cette belle découverte, qu'une substance  
 „ qui n'est que matiere, peut être un être  
 „ pensant & un être raisonnant ; & qu'ils  
 „ nous on fait voir si clairement qu'on peut  
 „ penser & raisonner sans esprit ; qu'ils ne  
 „ nous vantent plus le leur. Une souche  
 „ peut-être en a plus qu'eux. . . . Sublime  
 „ Descartes, immortel Newton, ne vous

---

(a) Il est inutile d'observer que cette *mon-  
 strueuse & enragée force d'ame* n'est autre que  
 cette audace forcenée que font voir les grands  
 scélérats, lorsque pour commettre les grands  
 crimes, ils surmontent toutes les répugnances  
 de l'honneur, de la raison & de la nature.

» applaudissez plus des progrès admirables que  
» vous avez fait faire à la philosophie. Sous  
» votre regne elle n'étoit encore qu'un em-  
» pire naissant, dont la sphere étroite ren-  
» fermoit à peine un petit nombre de sujets.  
» Mais depuis que les matérialistes ont paru,  
» cet empire est devenu immense & infini.  
» Tout pense aujourd'hui, tout raisonne  
» dans la nature, & le monde entier est  
» philosophe. Les brutes sur-tout mieux  
» organisées que les autres sont des êtres  
» très-bien pensans, & comme il n'y a  
» qu'un pas à faire de la pensée au raison-  
» nement; grace à la philosophie, voilà des  
» philosophes par-tout; des philosophes qui  
» marchent la tête levée, & des philoso-  
» phes qui ne font que ramper; des philo-  
» sophes à grandes aîles, & des philosophes  
» à grandes oreilles; des philosophes qui ga-  
» zouillent, & des philosophes qui braient;  
» des philosophes de jour qui ont l'œil vif  
» & perçant jusqu'à regarder fixément le  
» soleil, & des philosophes de nuit qui n'y  
» voient goutte en plein midi; des philoso-  
» phes que l'on caresse, & des philosophes  
» qu'on envoie paître & que l'on mene boire.  
» Que fais-je? Parcourez tout le genre ani-  
» mal, & vous aurez parcouru l'empire de  
» la nouvelle philosophie. Ce n'est pas tout  
» encore. La plante même n'est pas incapable  
» de penser: peut-être qu'elle pense en effet;  
» & quand je vois le courfier de Silène  
» mordre dans un chardon, je n'oserois

„ assurer que ce n'est pas un philosophe  
 „ qui mange un autre philosophe. „ (a)

Suivent des observations sur la vertu , le péché originel , la liberté , la punition des philosophes qui dogmatifent contre le culte public &c. Ce dernier article est traité avec un soin particulier , & il mérite de l'être par ses étroits rapports , avec le bonheur des peuples & la tranquillité des Etats. Après avoir rapporté le témoignage de Bayle , & les raisons que le sceptique allegue du châtement décerné contre Bion , l'auteur ajoute. “ Bayle nous représente ici Bion sous des couleurs qui malheureusement conviennent à un nombre d'écrivains de ce siècle. *C'étoit*, dit-il , *un homme d'une imagination vive , mais d'une hardiesse qui tenoit de l'effronterie . . . Il avoit du génie pour les bons mots &c. . . .* On s'autorise quelques fois de l'exemple des anciens philosophes , à qui , dit-on , on donnoit une liberté entière de railler la religion. Cette réflexion est plus spécieuse que solide. 1°. La religion des Païens n'étoit pas , comme la religion véritable , une religion fixe & déterminée dans ses dogmes ; partant on pouvoit en attaquer quelqu'un sans toucher à la substance de la religion : ce que faisoient les philosophes. 2°. Ceux qui ne  
 fe

---

(a) Voyez le système de Robinet & de Bauman , 15 Déc. 1779. p. 558. Il renferme à la lettre l'incroyable doctrine que Mr. l'abbé Du Bois commente ici.

„ se contenoient pas dans ces justes bornes ,  
 „ étoient punis. C'est ce qui arriva à Diago-  
 „ ras, qui fut condamné à Athenes comme  
 „ un ennemi de l'Etat & du repos public.  
 „ Sa tête fut mise à prix , & l'on promit  
 „ deux talens à quiconque le rameneroit  
 „ vivant devant ses juges; un talent à celui  
 „ qui apporteroit sa tête. Son crime étoit  
 „ d'avoir enseigné, comme le livre de l'es-  
 „ prit, qu'on n'est pas sûr de l'existence  
 „ de l'Etre suprême; & que, supposé son  
 „ existence, on ne fait pas s'il s'occupe des  
 „ choses de ce monde, ni ce qu'il peut être.  
 „ Les ouvrages de ce scélérat furent brûlés  
 „ publiquement, & on envoya dans toutes  
 „ les maisons particulières des huissiers pour  
 „ se saisir des exemplaires qu'on en pourroit  
 „ trouver, & les livrer aux flammes, afin  
 „ d'anéantir jusqu'au souvenir de ces pensées  
 „ soi-disant philosophiques. Le livre impie de  
 „ Protagoras fut pareillement condamné au  
 „ feu, & l'auteur obligé de s'enfuir. Un  
 „ nommé Sambicus, dont parle Plutarque,  
 „ fut condamné à la torture pour une an-  
 „ née entière, en punition de son impiété.  
 „ La raison pour laquelle les Juifs, & par con-  
 „ tre-coup les premiers Chrétiens, étoient  
 „ en horreur à toutes les nations idolâtres;  
 „ c'est l'impiété dont ils étoient soupçonnés.  
 „ Comme ils n'adoroient aucune Divinité  
 „ visible, on les accusoit de n'en adorer  
 „ point du tout,

Nil præter nubes & cœli Numen adorant.

„ Aristote nous apprend que chez tous les  
 II. Part. O O

„ peuples du monde, les loix ont toujours  
 „ puni les blasphêmes. Platon, au septieme  
 „ livre de sa république, veut-qu'il ne pa-  
 „ roisse aucun livre qui n'ait été examiné par  
 „ des censeurs, lesquels auront déclaré que  
 „ l'ouvrage ne contient rien qui soit contrai-  
 „ re à la religion & aux bonnes mœurs. La  
 „ loi des Juifs condamnoit à la mort les blas-  
 „ phémateurs : *Et qui blasphemaverit no-*  
 „ *men Domini, moriatur.* L'histoire des Ro-  
 „ mains nous fournit une foule d'exemples de  
 „ leur sévérité envers les impies. Le trait que  
 „ rapporte Dion - Cassius, sous le regne  
 „ d'Auguste, qui fit brûler plus de deux  
 „ mille volumes trouvés chez des particu-  
 „ liers, à cause des impiétés qui y étoient  
 „ enseignées : celui qui est rapporté par Va-  
 „ lere-Maxime des quatorze volumes antiques  
 „ que l'on découvrit en fouillant la terre,  
 „ dont sept contenoient des principes  
 „ politiques, & furent soigneusement con-  
 „ servés par ordre du sénat, & les sept  
 „ autres, qui contenoient des impiétés, fu-  
 „ rent, en vertu d'un sénatus-consulte, brû-  
 „ lés par les ministres de la religion. Nos  
 „ peres, dit l'historien, étoient trop religieux  
 „ & comprenoient trop bien de quelle im-  
 „ portance est la piété, pour conserver dans  
 „ Rome un ouvrage capable d'en affoiblir  
 „ les principes dans l'esprit de la nation ro-  
 „ maine : *Noluerunt prisçi viri quidquam af-*  
 „ *servari in civitate quo animi hominum a*  
 „ *deorum cultu avocarentur . . . .* Les Indes

„ font peut-être le seul país au monde où  
 „ les impies fassent corps & où ils soient  
 „ tolérés. Mais remarquez à quel prix ils le  
 „ font. Je ne pense pas qu'aucun de nos  
 „ déistes soit tenté d'y aller chercher un  
 „ asile contre notre intolérance. On les em-  
 „ ploie aux offices les plus bas de la société,  
 „ à nettoier les cloaques, à curer les privés,  
 „ à écorcher les charognes, à conduire les  
 „ criminels au supplice ; & quelquefois à les  
 „ exécuter eux-mêmes. On ne souffre pas  
 „ qu'ils demeurent dans les villes ; mais seu-  
 „ lement aux extrémités des fauxbourgs. On  
 „ est souillé seulement pour les avoir vus ;  
 „ & un Indien est obligé de se purifier,  
 „ avant que de reparoître dans la société,  
 „ lorsqu'il a eu le malheur de jeter les yeux  
 „ sur un Théer : c'est le nom que l'on don-  
 „ ne à ces hommes si méprisés. Tel est le  
 „ juste sort des déistes dans les país où ils  
 „ sont tolérés. „

Je suis fâché que les bornes du journal  
 ne me permettent pas de m'étendre davan-  
 tage sur cette excellente *Analyse*. On peut dire  
 qu'on a exécuté peu de plans avec plus de  
 succès, & qu'on en a conçu très-peu de  
 plus utiles & de mieux proportionnés aux be-  
 soins du tems. L'autorité de Bayle doit être  
 décisive à l'égard de ses disciples ; & quoiqu'il  
 ait enseigné le bien & le mal, le faux & le  
 vrai, il est tout autrement croïable quand  
 il combat les erreurs que lorsqu'il les établit.  
 “ Il est impossible qu'on ne remarque pas lorf-  
 „ qu'on le lit avec quelqu'attention, qu'

„ Bayle, dans tous ses discours contre la  
 „ Providence, n'est point un docteur qui  
 „ dogmatise, mais un docteur qui dispute;  
 „ un argumentateur inépuisable, qui se plaît  
 „ à embarrasser son antagoniste par des dif-  
 „ ficultés toujours nouvelles, & à le sur-  
 „ prendre par des raisons spécieuses qui l'é-  
 „ blouissent; & non pas un maître qui en-  
 „ seigne sa doctrine, & qui desire de faire  
 „ entrer ses pensées dans l'esprit de ceux  
 „ qu'il instruit. Voici ses propres paroles,  
 „ qu'il faut nécessairement citer; sans quoi  
 „ on ne croiroit jamais qu'un auteur se soit  
 „ ainsi exprimé en parlant de lui-même.  
 „ *J'espérois, dit-il, que l'on prendroit garde à l'air & à la manière dont je débite certains sentimens. Ce n'est point avec le ton de ceux qui veulent dogmatiser, ni avec l'entêtement de ceux qui cherchent à se faire des sectateurs: ce sont des pensées répandues à l'aventure & incidemment, & que je veux bien que l'on prenne pour des jeux d'esprit, & que l'on rejette, tout comme on le jugera à propos, & avec encore plus de liberté que je ne m'en donne.* “ Il est faux, ajoute fa-  
 „ gement notre auteur, que ce ne soit pas  
 „ là tendre des pièges, à la simplicité & à  
 „ l'ignorance. Entasser éternellement, à tout  
 „ propos, argumens sur argumens contre  
 „ les principes de la croïance & de la mo-  
 „ rale chrétienne; les proposer sous toutes  
 „ les formes les plus insidieuses; les présen-  
 „ ter sous mille tours ingénieux & malins;

„ employer à cela toutes les ressources d'un  
 „ esprit , tantôt subtil & enjoué , tantôt élo-  
 „ quent & pathétique , tantôt satyrique &  
 „ plaifant , n'est pas certainement une con-  
 „ duite innocente & permife ; & l'on y voit  
 „ quelque chose de plus que la simple appa-  
 „ rence d'une intention criminelle. Mais  
 „ d'une autre part il faut avouer que la du-  
 „ perie est bien condamnable & bien ridi-  
 „ cule , lorsqu'après tant d'avertiffemens on  
 „ ne se précautionne pas contre l'erreur &  
 „ la séduction. Donner dans un piège qu'on  
 „ nous montre , est un trait de stupidité ou  
 „ d'étourderie que rien n'excuse. „

A la fin du second volume on trouve un *traité sur le suicide* , plein de vues lumineuses & profondes. Si cette lugubre manie , ce fruit amer de la philosophie pouvoit céder à des raisonnemens , l'auteur auroit la consolation d'avoir fermé une des grandes plaies de l'humanité (a). Il assure que dans l'espace de 10 ans on voit jusqu'à 2000 suicides en France. Les autres pais de l'Europe font plus ou moins attaqués de cette épidémie , selon que l'irréligion y a fait plus ou moins de progrès. Et voilà ce qu'on appelle des *esprits forts* ! Des gens qui n'ont pas le courage de

---

(a) Divers ouvrages & réflexions sur cette matière 1. Déc. 1780 p. 473. — 1. Mars 1781. P. 317 &c , &c.

survivre à des malheurs qu'un Chrétien idiot supporte avec courage & même avec joie.

Je ne releverai pas quelques fautes légères (a) pleinement effacées par des beautés rares & des vérités infiniment importantes présentées avec autant de lumières que de grâces. Je me contenterai de faire connoître une faute d'impression assez extraordinaire. T. I. p. 78 on a inféré une page & demie qui doit être à la page 234; de sorte qu'à la p. 78 après ces mots, *c'est à vous qui savez ces choses, à nous les apprendre, il faut passer à la p. 80 & lire*

*Et meministis enim Divæ, & memorare potestis &c.*

---

(a) Comme lorsque l'auteur dit que Bayle a défendu Charron avec solidité contre quelques écrivains qui l'ont blâmé. Je ne crois pas qu'on puisse entièrement justifier Charron, que sa manie à imiter & à copier Montagne a entraîné quelques fois (peut-être sans qu'il s'en aperçût) dans les erreurs de son modèle. — Lorsqu'il regarde le refus que fait l'abbé Para d'adhérer à la démonstration de l'existence de Dieu, imaginée par Descartes, comme une opinion extraordinaire. C'est le sentiment de tous les philosophes qui n'ont pas fait serment d'obéissance à Descartes. — Lorsqu'il applique trop confidemment à la religion chrétienne ces vers de Virgile, comme un oracle sibyllin,

*At simul heroum laudes, &c. Ecl. 2.*



*Voïage minéralogique fait en Hongrie & en Transilvanie, par Mr. de Born, traduit de l'allemand, avec quelques notes; par Mr. Monnet, inspecteur général des mines de France. A Paris, rue & hôtel Serpente, à Liege chez Lemarié. 1780 vol. in-12. Prix 3 liv.*

**C**E voïage offre des objets dignes de la curiosité publique. L'auteur entre dans des détails très-intéressans sur ce qu'il a observé dans ses voïages: mais il s'est particulièrement occupé de l'exploitation des mines. On trouve sur ce point des connoissances précieuses. Ce qu'il dit des sables aurifères du bannat de Temeswar est aussi très-remarquable; il paroît par son récit que les rivières qui les contiennent, ne les emmènent pas des montagnes, comme on le croit communément, mais qu'elles les détachent des bords, particulièrement quand les eaux sont grandes. Parmi les observations les plus singulières que M<sup>r</sup>. Born a faites, on doit remarquer que dans les mines de Schemnitz il a trouvé dans une masse de zinopel, à plus de 80 toises de profondeur, un madrepore pétrifié. Il a encore trouvé dans un autre morceau de zinopel plusieurs impressions de polypes. Les mineurs l'ont assuré qu'ils rencontroient souvent de ces pétrifications, & qu'ils les jettoient, parce qu'ils en faisoient peu de cas. Ces morceaux, si méprisés par

les mineurs, sont dignes de l'attention des connoisseurs. La diversité & le désordre des matieres auxquelles ils sont mêlés, font assez voir que ce ne sont pas les vestiges d'une mer tranquille, ni le produit des marées. On auroit conséquemment tort de les faire servir de preuves à des systêmes que des physiciens célèbres ont tâché d'accréditer dans ces dernières années. — S'il est vrai, comme le dit M<sup>r</sup>. de Born, que les mines de Schemnitz creusées à 200 toises de profondeur, sont encore 286 toises plus élevées que la ville de Vienne; je suis bien tenté de croire, comme plusieurs géometres me l'ont assuré, que le Carpath ou Krapach est plus haut que les Alpes, le mont Argentaro & toute autre montagne d'Europe: car de Schemnitz on monte encore étrangement durant trois jours, avant d'arriver au pied du Krivan, la plus haute des Carpathiennes, & qui dans sa masse personnelle égale celle des montagnes groupées. (a)

M<sup>r</sup>. Monnet, très-versé dans la minéralogie,

---

(a) Szentivani dans ses *Miscell. curiosa* ne croit pas que le Carpath le cede en hauteur à quelque montagne que ce soit sur notre globe: *Concertat Carpathus cum altissimis quibusve montibus totius orbis*. Decad. 2 p. 79. Turoczî, dans son élégant ouvrage *Hungaria cum suis Regibus*, p. 207, ne doute pas que le Carpath ne soit plus haut que les Alpes & toute autre montagne. *Italicas superat Alpes & quascunque alias*. Mais il faut se rappeler ce que nous avons dit touchant l'incertitude

gie , a joint à cet ouvrage des notes propres à éclaircir ou à rectifier plusieurs points qui pourroient n'avoir pas été apperçus avec assez d'étendue par M<sup>r</sup>. de Born. Il propose les doutes qui instruisent le lecteur , & l'engagent à un examen plus réfléchi pour prévenir la séduction ou l'erreur. Il seroit à souhaiter qu'il eût donné aussi quelque attention à la partie typographique , qui est il ne se peut pas plus défectueuse. Les noms propres ou un peu rares y sont presque tous défigurés de maniere à être souvent entièrement méconnoissables. P. ex. *Brecia arnecia* (p. 129) pour *Brecia arenacea*. — *Pactolus* (p. 230) pour *Pactolus*. — *Mr. Reichsagenten de Moll* (p. 394) le titre d'agent d'Empire est changé en nom propre. — *Le comte Esaki* (p. 307) pour *Csaki* — *Le mécanicien Hoell* (p. 323) pour *Hell* (c'est le frere de l'astronome). — *Fridwalftey* (p. 180) pour *Fridwalski*. — *Marci-d'Argenteau* pour *Merci-d'Argenteau*. — *Schemnitz & la basse Hongrie*

certitude du mesurage des montagnes dans l'*Examen des Epoques* p. 91, ou n<sup>o</sup>. 78. — *Observ. philos.* p. 30 édit. de 1773. Un Hongrois me dit un jour presque sérieusement que la lune en périécée heurtoit de tems en tems contre le Krivan : exagération burlesque , qui n'est encore rien en comparaison de celle de Virgile mesurant la hauteur des flots de la mer :

*Ter spumam elisam & rorantia vidimus astra.* Æneid. 3.

grie (p. 313) pour la haute Hongrie.  
 — Evêque de Gran (p. 309) pour archevêque &c. &c. &c.



*Le véritable usage de l'autorité séculière dans les matieres qui concernent la religion.* A Liege chez Lemarié 1782. 1 vol. in-8°. de 82 p. Prix 18 fols de Fr.

**L**E nom de l'auteur suffit pour faire l'éloge complet de ce petit ouvrage (a), où l'on trouve d'un côté les réflexions les plus satisfaisantes sur l'état de l'Eglise catholique, & ses droits imprescriptibles, & de l'autre une réfutation solide de la jurisprudence reçue dans les siècles d'ignorance où la puissance temporelle étoit en quelque sorte absorbée dans la puissance spirituelle, erreur où les Papes étoient entraînés comme les autres, & que les Rois même ne s'avisent pas de contredire (b). L'illustre prélat fait voir que cette erreur s'est reproduite ensuite

---

(a) Mr. Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, aujourd'hui archevêque de Vienne en Dauphiné.

(b) Comme on le voit par les lettres & diverses réponses des Empereurs Henri IV, Henri V, Frédéric II &c. Ils en combattoient les conséquences & l'application, mais ils convenoient des principes; ils reconnoissoient la théorie, mais ils s'élevoient contre l'exécution & le droit de fait. Telle est la force des préjugés dominans, de toute espèce d'erreurs devenues une chose de mode & de vogue!

en raison inverse; il peint d'une manière touchante la situation des églises protestantes, & sur-tout de celle d'Angleterre, asservie quant aux choses purement spirituelles, à une puissance purement temporelle; il rapporte ce passage remarquable de Bossuet dans son *Histoire des variations*. " Le parlement  
 „ prononça directement sur l'hérésie. Il ré-  
 „ gla les conditions sous lesquelles une doc-  
 „ trine passeroit pour hérétique; & où ces  
 „ conditions ne se trouveroient pas dans  
 „ cette doctrine, il défendit de la condam-  
 „ ner & s'en réserva la connoissance. Il ne  
 „ s'agit pas de savoir si la règle que le par-  
 „ lement prescrivit, est bonne ou mauvaise,  
 „ mais si le parlement, un corps séculier... peut  
 „ décider sur les matieres de la foi & s'en  
 „ réserver la connoissance; c'est-à-dire, se  
 „ l'attribuer & l'interdire aux évêques, à qui  
 „ J. C. l'a donnée... Je ne crois pas qu'un  
 „ cœur chrétien puisse écouter sans gémir un  
 „ tel attentat sur l'autorité pastorale & sur  
 „ les droits du sanctuaire. Foibles évêques,  
 „ malheureux clergé qui aime mieux pren-  
 „ dre la forme de sa consécration dans le  
 „ livre fait depuis peu, (*il n'y avoit que*  
 „ *dix ans, sous Edouard IV*) & confirmé  
 „ par l'autorité du parlement; que dans le  
 „ livre des Sacremens de St. Grégoire, où  
 „ ils pouvoient lire la forme selon laquelle

---

gue! Les hommes les plus intéressés à les rejeter, y souscrivirent comme à des vérités du premier ordre; à plus forte raison ce ux qui ont un intérêt opposé.

„ leurs prédécesseurs & le saint moine Au-  
 „ gustin, leur premier apôtre, avoient été  
 „ consacrés; quoique ce livre fût appuié  
 „ non point, à la vérité, par l'autorité des  
 „ parlemens, mais par la tradition universelle  
 „ de toutes les églises chrétiennes. „

Parlant ensuite des différens élevés de tems  
 en tems parmi les Catholiques entre les mi-  
 nistres de l'Eglise & l'administration civile,  
 l'auteur discute la chose avec cet esprit  
 de modération & de douceur, qui ramene  
 tout vers l'union & la charité, qui ne croit  
 pas que les divisions & les dissentions quel-  
 conques puissent jamais opérer quelque bien,  
 qui sans déroger aux droits des deux parties,  
 leur montre le point de vue qui doit réunir  
 leurs intérêts & leurs vœux. Un passage de  
 Bossuet sert encore ici d'épiphonème & rend  
 plus profonde l'impression de ces sages avis.

Bossuet,  
 Sermon sur  
 l'unité de  
 l'Eglise.

„ Malheur, malheur à l'Eglise, quand les  
 „ deux juridictions ont commencé à se re-  
 „ garder d'un œil jaloux. O plaie du chris-  
 „ tianisme! Ministres de l'Eglise, ministres  
 „ des Rois, ministres du Roi des Rois, les  
 „ uns & les autres, ah! pourquoi vous di-  
 „ visez-vous? L'ordre de Dieu est-il opposé  
 „ à l'ordre de Dieu? Hé pourquoi ne fon-  
 „ gez-vous pas que vos fonctions sont unies;  
 „ que servir Dieu, c'est servir l'Etat; que  
 „ servir l'Etat c'est servir Dieu? „



---

*Tableau des événemens les plus intéressans de l'Histoire de l'Eglise depuis la premiere assemblée des Apôtres le jour de la Pentecôte, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup>. siecle inclusivement. A Paris chez Nyon l'aîné, à Liege chez Lemarié. 1782. 4 vol. in-12.*

L'Idée d'isoler les événemens principaux d'une grande histoire pour les peindre avec des traits plus vifs, & mieux rassembler tout ce qui peut en renforcer l'intérêt, en les présentant avec toutes les circonstances qui leur sont propres, ne peut avoir que des effets utiles. Par-là ces événemens se gravent plus profondément dans la mémoire du lecteur, & la multitude des faits qui se croisent & se mêlent dans de prolixes annales, ne portent point de confusion dans les idées. Mais le plan que notre auteur sembloit avoir eu l'intention d'exécuter, a sans doute eu pour lui des obstacles insurmontables; car ces prétendus *tableaux* ne sont que des morceaux compilés au hazard, ordinairement tronqués de manière à ne présenter pas la moitié des choses qu'ils annoncent, & farcis d'ailleurs d'une infinité de bévues de toute espece qui en rendent la lecture extrêmement pénible, pour ne rien dire de plus, aux hommes instruits. Cependant les vues du rédacteur paroissent en général pures, & ses sentimens orthodoxes. Il y a même quelques matieres

traitées de manière à inspirer de l'intérêt. Telle est la narration des maux incroyables que le calvinisme a causés à la France ( t. 4. p. 69 ). Telle est encore l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes ( p. 291 ). L'auteur fait observer qu'à l'impression de l'autorité on a joint toutes les voies de persuasion & de douceur pour ramener les errans au sein de l'Eglise catholique; il rapporte un passage de l'instruction que le clergé leur adressa à cette fin. Ce passage plein de sentiment & de raison étoit bien propre à remplir les vues des pasteurs catholiques. “ La  
” plainte continuelle que nous formons sans  
” cesse contre vous, c'est de vous demander : Pourquoi vous êtes - vous séparés de  
” nous ? Tant que vous ne répondrez pas  
” précisément à cette question, tout ce que  
” vous direz ou écrirez, sera inutile. Nous  
” ne doutons pas que vous n'employiez ici  
” cette vieille réponse si familière à tous les  
” schismatiques ; & que sachant qu'il vous  
” est impossible d'ébranler les fondemens de  
” notre croïance, vous n'ayez recours au  
” prétexte spécieux du dérèglement des  
” mœurs de diverses personnes de notre religion ; & que vous n'alléguiez, que faisant profession de mener une vie toute  
” réformée sur les loix les plus sévères du  
” christianisme, il n'étoit, ni bienféant à  
” votre réputation, ni assuré pour votre  
” conscience, de demeurer plus longtems  
” avec des gens d'une conduite si reprochable. Voilà donc les seuls motifs pour

„ lesquels vous avez jugé qu'il vous étoit  
 „ permis de rompre l'unité sainte du christia-  
 „ nisme, de blasphémer contre l'héritage de  
 „ vos freres, & de vous moquer de la vérité  
 „ & de l'efficace des Sacremens de l'Eglise.  
 „ Voiez jusqu'à quel point vous êtes éloignés  
 „ de l'esprit de l'Evangile. Il est certain, que  
 „ si tous ces crimes que vous nous objectez,  
 „ & qui ont été, sans doute, ou en bien  
 „ plus petit nombre, & plus légers, ou mê-  
 „ me controuvés, avoient été réels & pu-  
 „ blics, & encore plus grands que vous ne  
 „ dites, des Chrétiens auroient dû épargner  
 „ cette ivraie, en considération du bon grain,  
 „ parce que nous sommes obligés de suppor-  
 „ ter les défauts des méchans, pour conser-  
 „ ver la communion des gens de bien. Moïse  
 „ eut-il recours au schisme, lorsque tant de  
 „ milliers d'hommes murmurèrent contre  
 „ Dieu? Les Apôtres ont-ils fait schisme  
 „ avec les faux freres, & les apôtres enne-  
 „ mis d'eux & de leur doctrine? Et vous,  
 „ non-seulement vous n'avez pu vous résou-  
 „ dre à supporter les prétendus défauts de  
 „ l'Eglise votre mere, mais vous vous êtes  
 „ retirés de sa communion : vous l'avez di-  
 „ visée ou déshonorée par toute la terre.  
 „ Que nous reste-t-il donc maintenant, très-  
 „ chers freres, sinon de vous conjurer par les  
 „ entrailles de la miséricorde, que vous dé-  
 „ chirez depuis si longtems ; par le sein de  
 „ l'Eglise votre mere, que vous avez quitté ;  
 „ par la charité fraternelle, que vous avez  
 „ tant de fois violée ; par les Sacremens de

„ Jesus-Christ, que vous avez méprisés; par  
 „ les autels du Dieu vivant, que vous  
 „ avez renversés; de songer sérieusement  
 „ à votre retour & à votre réconciliation  
 „ avec l'Eglise, &c ? „

---

Le Mortier est le mot de la dernière Enigme.

**L** E soleil dans son cours, sans me donner l'es-  
 sence,  
 Fait sentir aux mortels l'effet de ma présence.  
 Quoique je sois un corps d'un volume très-grand  
 Sur les ailes de l'air je cours rapidement.  
 Mon empire s'étend sur les plaines profondes,  
 J'attire incessamment & repousse les ondes.  
 Ces effets sont constants. Je me dévoile assez,  
 A tous ces traits, lecteur, vous me reconnoissez.

---

☞ Quand on m'adresse des écrits où entre plusieurs bonnes choses, il y en a beaucoup aussi qu'une critique raisonnable ne peut dissimuler, on ne doit pas s'attendre que j'en ferai usage. Il faudroit pour cela ou les retoucher, & c'est ce que mes occupations ne me permettent pas; ou en détailler les défauts, & c'est une tâche que je n'aime pas à remplir à l'égard des gens qui ont la confiance de m'adresser leurs productions; ou enfin les insérer sans en porter de jugement; en quel cas je paroîtrois les approuver sans réserve, & ce seroit la matière d'un reproche que je ne suis pas jaloux de mériter: d'ailleurs cette complaisance me meneroit fort loin & mes lecteurs ne s'en accommoderoient guere. En général je ne puis faire usage des pièces manuscrites, si elles n'ont ou le mérite des circonstances, ou quelques beautés saillantes qui fassent exception en leur faveur; la destination des journaux se bornant à l'annonce des ouvrages imprimés, dont le public est en droit de connoître.



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE ( *le 30 Juin.* ) Le 3 de ce mois, la Sublime-Porte fit annoncer la déposition du prince Morusi, hospodar de la Moldavie, qui a joui de cette dignité presque pendant 5 ans, c'est-à-dire, depuis la mort de l'infortuné Grégoire Ghika. Le lendemain, le grand-visir nomma pour son successeur un certain Alexandre, fils de feu le prince Constantin Mauro-Cordato, qui est un jeune homme d'environ 30 ans. Le nouvel hospodar fut à cette occasion honoré du caftan. On dit dans le public que Morusi s'étoit beaucoup enrichi, tandis qu'il occupoit cette place; mais malheureusement pour lui, la Porte fait depuis longtems presser de pareilles éponges au besoin. Le prince déposé, à son retour en cette capitale, prendra son quartier à Kuru-Tschesmé, où il s'est fait bâtir l'année dernière un hôtel magnifique, quant à l'intérieur; mais les dehors n'y répondent point parce que les loix du pais ne permettent qu'une façade fort simple.

### R U S S I E.

PETERSBOURG ( *le 6 Juillet.* ) L'Im-  
*II. Part.* P p *pératrice*

pératrice est revenue en cette ville, & est allée le même jour à Czarsko-Zelo pour y célébrer le 4 la fête qui s'y donne tous les ans, en mémoire de la victoire navale, remportée à pareil jour sur les Turcs près de Tschesmé. — S. M. I. vient de nommer pour son ministre-plénipotentiaire près du Sérénissime Doge & de la république de Venise, M<sup>r</sup>. Larionitz de Woronzow. — Le prince Potemkin est revenu du voiage qu'il étoit allé faire à Moscou.

Un courrier vient d'apporter en cette cour la nouvelle, que les Tartares de Kuban & de la Crimée ont levé l'étendard de la révolte. Leur Chan, Sahib-Géray, contre lequel ces peuples menaçoient d'user de la dernière violence, s'est vu forcé de fuir le lieu de sa résidence, ainsi que le ministre de Russie M<sup>r</sup>. Constantinow, qui se trouvoit dans la même ville. Ils se sont retirés à Tagaurick sur le territoire de cet empire. On ignore encore les particularités de cette insurrection; mais il paroît par le peu de circonstances dont le public est instruit, que cette affaire pourroit avoir des suites sérieuses. Elle attire en ce moment l'attention la plus forte de la cour, qui a expédié sur le champ divers courriers sur les frontières de Tartarie, ainsi que pour Constantinople, avec des ordres relatifs à ces troubles pour les principaux ministres qui y résident. Le ministère a également fait marcher quelques régimens pour renforcer les corps qui se trouvent sur les frontières. Le lieutenant-général comte

Belmain commandera les troupes destinées à faire rentrer les Tartares sous l'obéissance. En attendant les hostilités, M<sup>r</sup>. le chambellan & procureur du sénat, Semoilow, parent du prince de Potemkin, a été envoyé vers les frontières, chargé de commissions & de pouvoirs relativement au moien d'appaizer les troubles.

### P O L O G N E.

DANTZIG ( le 12 Juillet. ) L'affaire dont nous avons parlé dans le dernier journal, prend un air fort sérieux. Le ministre prussien revient tous les dimanches à Scarpau, avec ses païsans & ses soldats, pour célébrer le service divin dans l'église, tandis que le ministre dantzikois le célèbre chez lui. Un soldat de la fuite du premier, a déchargé sur le dos d'un païsan, le 7, de terribles coups de crosse de fusil, pour le déterminer à faire partie de la communauté prussienne: mais cette exhortation, toute pathétique qu'elle fut, n'a point porté à conviction, & même, assure-t-on, l'officier du soldat, la trouvant illégale, a ordonné qu'on l'en punit.

### E S P A G N E.

MADRID ( le 12 Juillet. ) La Princesse des Asturies, étant parvenue heureusement au terme de sa grossesse, accoucha le 6 de ce mois à 9 heures du matin d'une prin-

ceffe , à laquelle le nonce du St. Siège administra peu après le Baptême: elle reçut à cette occasion les noms de Marie-Louise &c. Le Roi de France , représenté par l'Infant Don Gabriël , en fut le parrain. La Princesse mere & l'enfant nouveau-né se portent aussi bien qu'on puisse le desirer. Il y a eu à cette occasion *gala* à la cour trois jours consécutifs & illuminations en cette capitale. La naissance de cette princesse a réparé en quelque façon la perte que la famille royale venoit de faire de l'Infante Marie-Louise , seconde fille du Prince des Asturies , qui , née le 11 Septembre 1777 , mourut le 2 Juillet d'une grieve maladie , dont elle avoit été attaquée le 15 du mois dernier.

Mgr. le Comte d'Artois est attendu vers le 21 du courant à St. Ildefonse , où il passera une douzaine de jours , & une huitaine en cette capitale. L'on peut juger par-là , que le siège de Gibraltar ne commencera que vers la fin d'Août. Effectivement l'on écrit d'Algeiras , que , quoiqu'on y travaille avec toute l'activité imaginable , les préparatifs , qui s'y font , sont si immenses , qu'ils ne pourront être achevés avant cinq ou six semaines , pas même , suivant quelques-uns , avant la mi-Septembre. D'ailleurs le duc de Crillon n'a pas trouvé au camp de Gibraltar , (selon des lettres qu'on en a reçues ) toutes les choses dans l'état qu'il l'eût desiré. Don Martin Alvarez , qui a commandé le blocus , avoit la liberté de rester au camp , s'il l'eût voulu : mais il s'est retiré d'abord après avoit

remis le commandement à M<sup>r</sup>. de Crillon. L'on parle aussi de la retraite de trois ou quatre officiers de la marine, qui ont été chargés jusqu'ici de bloquer la place du côté de la mer. La masse des especes en comptant, qui se tirent journellement de Cadix, pour paier les travaux du siège, est telle, qu'il y a une grande disette de numéraire, & que les billets de change n'y peuvent s'escompter qu'à 5 pour cent de perte.

Le Supplément, que la cour a ajouté à la gazette de Madrid du 5 Juillet, & qui contient la relation des expéditions de Don Mathias de Galvez, est de 20 pages d'impression. Dans une introduction instructive & curieuse l'on retrace l'histoire de toutes les tentatives, que les Anglois ont faites depuis la conquête de la Jamaïque pour dominer sur le golfe de Honduras, & pour consolider le commerce interlope, qu'ils y avoient établi. Dans la vue de s'attacher plus particulièrement les peuples barbares de ces côtes, ils avoient choisi l'un des plus distingués d'entre ces Sauvages, & l'avoient décoré du titre de Roi, sous le nom de George, mais en le soumettant à la suprématie du Roi de la Grande-Bretagne. Ce Roi s'est sauvé avec une partie de ses adhérens. Don Mathias de Galvez a promis mille piastres de récompense à celui qui pourroit, non le tuer, mais le saisir & le lui amener. Tous les établissemens ennemis ont été détruits, tant dans l'île de Roatan que sur la côte : Les Indiens rebelles ont été massacrés ; les

propriétaires anglois & leurs esclaves transportés, les uns à la Havane, les autres à Truxillo. Cette maniere de faire la guerre, usitée quelquefois chez les anciens & de nos jours chez les seuls Tartares & Cosaques, est proscrite, à la vérité, chez les modernes par les loix de la guerre : mais, dans le cas présent, il ne restoit à l'Espagne que le moien terrible, qu'elle a employé pour mettre de ce côté ses possessions en sûreté & prévenir la ruine de ses plus belles colonies. Ceux mêmes, qui ont regardé les conquêtes du président de Guatimala comme peu importantes, ne savent pas que l'établissement de Roatan, si foible en apparence, jettoit tous les ans sur le continent 12 millions de marchandises; que, dans moins de 40 années, la chaîne, formée sur les côtes de Honduras, auroit environné les plus belles possessions des Espagnols, & leur auroit bouché les canaux, d'où ils reçoivent leurs principales richesses; enfin que, si les expéditions de ce commandant ne sont pas aussi brillantes que celles de son fils (Don Bernardo de Galvez), ni dirigées contre des ennemis en état de faire résistance, du moins elles ne sont pas moins avantageuses qu'aucune de celles entreprises par l'Espagne depuis le commencement de la guerre. Aussi Sa Majesté Catholique, connoissant tout le prix des services, que Don Mathias de Galvez vient de lui rendre, l'en a récompensé, en le déclarant lieutenant-général.

Outre la conquête des établissemens anglois

15. Août 1782.

577

glois sur la côté de Honduras, la cour a reçu ces jours-ci deux nouvelles très-agréables : la première est la prise de l'île de Providence & d'un nombre de corsaires, qui étoient dans le port : l'avis en a été apporté le 3 par le chevalier de Clofard, officier de la marine françoise, qui a passé ici venant de Philadelphie & en dernier lieu de Cadix : la seconde nouvelle est la capture de la plus grande partie du convoi anglois de Terre-Neuve : on l'a reçue le jour même de l'accouchement de la Princesse des Asturies.

ALGESIRAS ( le 10 Juillet. ) M<sup>r</sup>. le duc de Crillon a fait offrir au général Elliot les provisions fraîches, dont il pourroit avoir besoin pour sa table. Le gouverneur anglois, sensible à ce procédé généreux, fit saluer, par un drapeau blanc, le vainqueur de Mahon. Tout bien calculé, il paroît que l'immenfité des préparatifs du siège ne permettra pas de le commencer avant les premiers jours d'Octobre. Indépendamment des troupes de terre qu'on porte à plus de 30 mille hommes, cent bâtimens de guerre couvriront l'entreprise. Les dix vaisseaux, qui serviront de batteries flottantes, & qui sont à l'épreuve de la bombe, porteront ensemble 144 pieces de 24 liv. de balles, & protégeront la descente des troupes, qui formeront l'attaque de la Pointe d'Europe. — Sur la rive gauche du Guadron on a élevé un observatoire qui domine tous les ouvrages de Gibraltar & d'où l'on apperçoit les manœuvres

vres des troupes qui composent la garnison. Nous estimons que cette garnison monte à 6500 hommes. Nous avons vu de notre observatoire, la pompe funébre du chevalier Grimm, premier ingénieur sous le gouverneur Elliot. C'est sans doute une grande perte pour les assiégés, mais d'après les préparatifs que nous leur voyons faire, nous devons nous attendre, & nous nous attendons effectivement à une vive résistance. Nous espérons pourtant venir à bout de réduire ce rocher. On se dispose à jeter vers la cale de l'entrée du port ennemi une chaîne flottante d'une énorme pesanteur & qui coûte une somme immense; on l'a fait monter à un million de livres tournois.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 30 juin.*) Le comte d'Oeyras, fils aîné de feu le marquis de Pombal, a reçu l'investiture des commanderies dont jouissoit son père, la Reine Très-Fidèle a bien voulu déroger aux droits du fisc auquel elles étoient dévolues par l'arrêt rendu contre le feu ex-ministre.

Les vaisseaux de notre nation, arrivés dernièrement de Macao avec de riches effets des Indes, ont apporté 400 mille piéces de nanquin, beaucoup de caiffes de thé, & une grande quantité de soie travaillée & brute.

## I T A L I E.

**R O M E** ( *le 15 Juillet.* ) Il est sorti de l'imprimerie de la Propagande une nouvelle formule, selon laquelle le souverain Pontife accorde aux évêques, qui ont leurs diocèses, ou une partie d'iceux dans les Etats autrichiens, le pouvoir de dispenser en matière matrimoniale dans le 3<sup>e</sup>. & 4<sup>e</sup>. degré. Cet imprimé a été envoyé à Mgr. Garampi, nonce du St. Siège à la cour de Vienne, pour tous les Evêques de l'Autriche, de la Bohême & de la Hongrie, & sera expédié à tous les évêques de la Lombardie autrichienne par la sacrée inquisition — Le Sérénissime Duc regnant Charles-Eugene de Wurtemberg a choisi l'abbé Gaétan Marini pour son résident près du St. Siège; ce poste important étoit vacant depuis plusieurs mois par la mort du chanoine Giordani. Le 9, en considération de l'ambassadeur de France à la cour de Naples, le cardinal secrétaire d'état a donné un repas splendide, auquel il avoit invité plusieurs cardinaux & ministres des cours étrangères &c. Le marquis Branda est arrivé de Turin: il passe à la cour de Naples en qualité de ministre de S. M. le Roi de Sardaigne — Le duc de Grimaldi, ambassadeur de la cour d'Espagne, a fait remettre ces jours-ci au St. Pere, le présent que le Roi son maître est dans l'usage de lui faire tous les ans, & qui consiste en mille livres de cacao, en une cassette pleine de

vàille , en trois pieces de fin drap des manufactures de Ségovie , en précieux tabac de Séville & de la Havane &c.

Le consistoire qu'on avoit attendu avec tant d'impatience ne s'est pas tenu , comme on l'avoit cru , le 8 de ce mois. On doute même aujourd'hui si le Pape en tiendra un relativement à son voiage.

FLORENCE ( le 15 Juillet. ) Il a été publié dans tout le duché de Toscane un édit , en date du 5 de ce mois , portant suppression du tribunal du St. office , ou de l'inquisition : cet édit est accompagné d'une lettre du secrétaire des droits roiaux au provincial des Freres-mineurs-conventuels , pour lui ordonner de rappeler ceux de ses religieux qui y avoient été employés , comme inquisiteurs , vicaires ou chanceliers , & de remettre à l'Ordinaire , dans le terme de 8 jours , tous les papiers relatifs à ce tribunal.

Il a été expédié de la secretaiererie d'état deux autres lettres circulaires : la première en date du 10 de ce mois , adressée aux évêques de ce duché , fomet tous les Ordres religieux à la juridiction de l'Ordinaire , laissant néanmoins aux supérieurs des Ordres religieux la discipline intérieure du cloître (a). La 2e. lettre circulaire , en date du 12 , ordonne

---

(a) J'ignore dans quel état sont les religieux en Toscane à l'égard de la juridiction aux évêques , mais dans la plupart des provinces catholiques , ils sont absolument soumis aux Ordinaires pour tout ce qui ne regarde pas la discipline intérieure : ils ne peuvent

15. Août 1782.

581

donne le concours pour la collation des cures, canonicats, bénéfices &c ; les évêques ne doivent y admettre que des sujets capables & d'une conduite irréprochable &c, & soumettre à de pareils examens ceux qui auroient été pourvus de pareilles dignités par la cour de Rome.

VENISE ( le 30 Juillet. ) Le sénat a envoyé ordre aux docteurs & professeurs en droit canon de l'université de Padoue, de rechercher la cause des fréquens divorces qui arrivent dans ce siècle (a). Il y en a eu 130,

---

vent faire aucun acte du St. ministère, ni prêcher, ni confesser, ni administrer aucun sacrement, ni rite sacré sans le consentement de l'évêque ; si quelqu'un a le malheur de donner un scandale public, l'évêque en connoit & oblige les supérieurs d'y mettre ordre... Si quelques vieux privilèges ont paru trop favoriser les réguliers, ils sont tombés à rien par le *non usum*.

(a) Si cette recherche est faite par des personnes intelligentes, elle ne fera pas bien longue. Le moyen de conserver la sanction du lien conjugal dans la plus horrible dépravation des mœurs ? Faites revivre l'esprit & la pratique de la morale chrétienne, & on ne parlera plus de divorce... Est-il possible que des sénats & des académies s'occupent sérieusement de questions qu'un chrétien idiot résout sans peine ? Bientôt nous reverrons ces tems, dont parle Mr. Brucker ; où les premières notions du christianisme répandirent plus de lumières dans l'esprit des enfans, que le Portique & le Lycée dans toutes les têtes philosophiques de la Grèce.

depuis 4 mois, dans les seuls Etats que la république possède en terre-ferme.

## A L L E M A G N E.

**VIENNE** ( *le 20 Juillet.* ) Il est arrivé de Milan un courier avec l'agréable avis, que S. A. R. Mde. l'Archiduchesse Marie-Béatrix, gouvernante de la Lombardie-autrichienne, est heureusement accouchée d'un Archiduc, qui a été tenu sur les fonts de Baptême au nom de Mgr. l'Archiduc Maximilien, qui avoit été prié d'en être le parrain.

Le 14, l'Empereur se trouvant en cette ville, le prince Adam Czartorinsky prêta le serment d'usage entre les mains de Sa Majesté en qualité de capitaine - commandant de la garde noble polonoise ; après quoi M<sup>r</sup>. le comte de Wurzbna, maréchal de la cour impériale, faisant les fonctions de grand-maître en l'absence du prince de Stahremberg, se rendit avec S. A. à l'hôtel de la garde noble de Galicie, où Son Exc. présenta leur chef aux cavaliers composant cette garde qui étoient déjà rangés à cheval dans la cour de l'hôtel. La garde noble polonoise, pour témoigner sa joie sur le choix qui a été fait du prince Adam Czartorinski, général-major d'artillerie, pour son capitaine commandant, lui a donné le 16 à 10 heures du soir une sérénade des plus harmonieuses, &c. Les officiers de ce corps eurent l'attention de présenter toutes sortes de rafraîchissemens à tous ceux qui étoient venus

pour l'entendre. Cependant ils ont dû se séparer pour quelque tems de ce général chéri, dont les affaires & sur-tout la diète de Wilna ont accéléré le départ, s'étant mis en route le 19 & ne devant revenir qu'au mois de Décembre prochain ; mais ce qui console les officiers de ce corps, c'est qu'il en a donné le commandement en son absence à M<sup>r</sup>. le colonel comte Sierakowski, chambellan de l'Empereur, qui par des services rendus pendant 27 ans, a été jugé digne de cette préférence.

Sa Majesté l'Empereur a fait publier ces jours-ci l'ordonnance suivante :

« Nous Joseph II par la grace de Dieu &c. &c. Salut à tous nos sujets : malgré les ordres rigoureux qui ont subsisté toujours contre la quête des prêtres & religieux étrangers dans nos Etats héréditaires, plusieurs quêteurs étrangers ont pourtant sçu tromper la vigilance de la police, en se servant de moïens très-peu convenables & désapprouvés également par la Religion & par l'Eglise, pour en imposer avec plus de sûreté à la charitable piété du peuple. A ces causes, nous renouvelons les anciennes ordonnances qui défendent à tous les ecclésiastiques & religieux étrangers de venir quêter sous quelque prétexte que ce soit dans nos pais héréditaires. En outre nous y ajoutons que, si contre la susdite ordonnance, un quêteur étranger s'avise de parcourir nos Etats, & qu'il soit découvert, on le dépouillera d'abord de l'argent & des productions qu'il aura quêtés, & on les distribuera aux pauvres de la communauté, qui aura eu soin de l'arrêter : on l'avertira en même tems par écrit qu'au cas d'une seconde contravention, il sera puni plus rigoureusement. Si ce même quêteur, ou quelqu'autre religieux du même couvent s'avise de contrevenir une seconde fois, il sera dépouillé

comme la première du produit de sa quête & arrêté (sans distinction s'il est prêtre ou frère-lai) par le juge séculier, jusqu'à ce que le couvent qui l'a envoyé quêter, ait payé 100 florins d'amende, indépendamment des fraix qu'aura exigé sa détention. Cette amende sera employée à l'avantage de la communauté, où la quête aura été faite. On en agira de même à la troisième & ultérieure contravention, avec la seule différence que la rançon du prisonnier sera toujours augmentée, à proportion de la fréquence du délit : c'est en conséquence que nous ordonnons à tous les juges tant ecclésiastiques que séculiers, d'invigiler particulièrement sur ces sortes de quêteurs, & nous enjoignons très-sérieusement aux curés & principalement aux chefs d'Ordres, auxquels de pareilles personnes ne sauroient facilement rester inconnues, de les dénoncer sans aucun délai aux magistrats respectifs, sous peine d'être privés du temporel de leurs bénéfices, s'ils sont séculiers, & dépouillés de leur dignité s'ils sont chefs d'Ordres, & déclarés en même tems incapables à jamais d'avoir part à quelque promotion que ce soit, pour avoir été les complices du coupable, ou au moins pour avoir contribué à enfreindre les ordonnances de leur Souverain. Les couvens mêmes qui donneront asyle aux quêteurs étrangers, seront entièrement supprimés. Au reste S. M. I. enjoint à tous les évêques, curés, prédicateurs & généralement à tous ceux qui sont chargés de l'instruction du peuple, de rappeler à leurs ouailles, & sur-tout aux habitans de la campagne les deux points suivans : 1<sup>o</sup>. qu'en faisant des aumônes aux quêteurs étrangers, ils ne font rien moins qu'une œuvre méritoire, qu'au contraire ils pèchent contre les loix divines, toutes les fois qu'ils violent celles de leur Souverain ; 2<sup>o</sup>. que les pauvres, ainsi que les malades de leur communauté & de celles du voisinage sont des objets infiniment plus dignes de leur humanité & de leur bienfaisance chrétienne, que de pareils religieux, qui d'ailleurs sont bien fondés & ont suffisamment

15. Août 1782.

585

ment de quoi vivre selon leur état. » Vienne le 1. Juin 1782.

Il paroît par les grands préparatifs qui se font à Esterhaz, que le Comte & la Comtesse du Nord honoreront de leur présence cette résidence du prince Esterhazi-Galantha pendant leur séjour dans ce país. On compte parmi ces préparatifs une salle à la chinoise qu'on construit dans une des cours du château & dont on se promet le coup d'œil le plus varié: on se flatte enfin que le spectacle d'opéra italien & comédie allemande que le prince entretient à ses dépens, joint à la beauté du lieu, ne contribueront pas peu à l'amusement de ces augustes Voyageurs.

Les savans dont l'Empereur a fait choix pour différens voyages dont l'objet est de faire des découvertes ( dern. journ. p. 513 ), sont M<sup>r</sup>. Heidinger & le docteur Mærker: ils seront accompagnés d'un jardinier & d'un peintre; ils doubleront le Cap Horn pour aller d'abord à l'île Otahiti, aux îles Sandwich, sur les côtes occidentales de l'Amérique, à la Californie & à la Chine. Les deux naturalistes ont été présentés à l'Empereur par M<sup>r</sup>. de Born. La fin du mois prochain est l'époque fixée pour leur départ, à bord du navire le Comte Cobenzel.

TRIESTE ( le 14 Juillet. ) Le 3 vers les 7 heures du matin, la frégate françoise la Précieuse, aiant pris son chargement en cuivre pour la marine de sa nation, a levé l'ancre sous le commandement du comte de Bonneval, & est partie pour Toulon. —

A Salkan près de Gorice, on a érigé une manufacture de faïence très-fine; on s'en promet un succès d'autant plus avantageux que, quant à l'extérieur, il fera difficile de la distinguer de la véritable porcelaine, & qu'elle est plus forte & plus durable.

SPA ( le 24 Juillet. ) Nous avons possédé ici pendant une couple de jours L. A. Imp. le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie, sous le nom de Comte & de Comtesse du Nord. Ces illustres Voïageurs sont arrivés le 22. Le même jour étoient arrivés L. A. R. l'Archiduchesse Gouvernante des Pais-bas & le Duc de Saxe-Teschén son époux. Ces jours ont été des jours de fête. Le 22, il y eut à la redoute un bal très-splendide, honoré de la présence de L. A. I. & R. de même que de celle de L. A. R. le Duc & la Duchesse de Gloucester, d'autres princes & princesses & d'un grand nombre de personnes de distinction, qui se trouvent aux eaux, & qui reçurent de L. A. I. & R. l'accueil le plus gracieux. Le 23, le Comte & la Comtesse du Nord visiterent toutes les fontaines. L'Auguste Comte vit avec plaisir, les armes de Pierre le-Grand, avec une inscription analogue au recouvrement de sa santé par l'usage des eaux de la Géronstère en 1717. Le même jour, il y eut au vaux-hall un magnifique déjeûné que Madame l'Archiduchesse donna au Comte & à la Comtesse du Nord & auquel toute la noblesse fut invitée. Le soir, L. A. I. & R. se rendirent au spectacle & ensuite à l'assemblée à la redoute, dont

dont la cour étoit illuminée de même que la veille. Le Comte & la Comtesse du Nord font partis aujourd'hui à neuf heures, & Madame l'Archiduchesse & le Duc de Saxe-Teschén, après avoir dîné chez S. A. la princesse de Stahremberg, font partis vers le soir. Ces deux couples illustres ne laissent que des regrets de leur trop court séjour dans ce lieu & de la rapidité de leur passage à travers un pays où l'on souhaitoit ardemment de leur rendre tous les honneurs & les devoirs qui leur sont dus.

H U Y ( le 27 Juillet. ) Le 24, nous avons eu le bonheur de voir dans nos murs L. A. R. l'Archiduchesse Gouvernante des Pays-bas, & le Duc de Saxe-Teschén son auguste époux. Ces illustres hôtes arrivèrent vers onze heures du soir, au son des cloches & aux acclamations des bons bourgeois de cette ville, qui firent éclater leur respect & leur joie par des illuminations générales. L. A. R. daignèrent recevoir à l'hôtel du Heu-  
me où elles descendirent, les complimens & les hommages, tant du magistrat, que du chapitre de cette ville, avec l'affabilité la plus gracieuse. Le lendemain vers neuf heures du matin, elles se rendirent à l'église collégiale, où elles furent reçues par le chapitre en corps avec les honneurs dus à leur naissance, après avoir entendu une Messe basse dans le chœur de cette belle église. Ces illustres hôtes retournerent dîner à leur hôtel, d'où ils sortirent à pied vers midi pour s'embarquer sur la Meuse & continuer leur

voilage par eau vers Namur. Le son réitéré des cloches, le bruit de l'artillerie & les témoignages de l'allégresse publique accompagnerent jusqu'au moment de leur départ L. A. R., qui daignerent en témoigner leur satisfaction dans les termes les plus gracieux. Pendant tout ce tems, l'hôtel du Heaume fut gardé par les compagnies bourgeoises, qui bordaient les chemins par lesquels passaient L. A. R. Cette époque à jamais précieuse pour la ville de Huy, restera gravée dans les cœurs de ses citoyens.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Juillet.) Les nouveaux changemens dans notre ministère viennent d'être publiquement annoncés par la gazette de la cour; savoir: le comte de Shelburne, premier commissaire; Mrs. William Pitt, James Greenville, Richard Jackson, & Edouard-James Elliot, commissaires de la trésorerie; M<sup>r</sup>. William Pitt, chancelier & vice-trésorier de l'échiquier; Auguste vicomte Keppel, premier commissaire; Sir Robert Harland, l'amiral Hugues Pigot, Mrs. Charles Brett, Richard Hopkins, Jean Jefferies Pratt, & Jean Aubrey, commissaires de l'amirauté; M<sup>r</sup>. Thomas Townshend, l'un des principaux secrétaires-d'état; Sir George Yonge, secrétaire de la guerre. L'autre place de secrétaire-d'état, qu'on disoit conférée à mylord Grantham, & celle de trésorier de la marine, sont encore vacantes. M<sup>r</sup>. William

Pitt, un des plus jeunes ministres que ce royaume ait vus, a pris le 10 en sa nouvelle qualité séance au conseil-privé.

M<sup>r</sup>. de Greenville, qui a été rappelé de Paris, il y a dix jours, est arrivé ici le 20. Il paroît qu'il n'a pas mieux réussi à la cour de Versailles, que M<sup>r</sup>. Morgan à Philadelphie: le seul mot d'*indépendance* a fait échouer l'un & l'autre dans sa commission. M<sup>r</sup>. Oswald, collègue de M<sup>r</sup>. de Greenville, reste à Paris; mais on ne s'attend à aucune paix ou trêve. M<sup>r</sup>. le Jay, envoyé du congrès à Madrid, avoit eu peu auparavant à Paris une conférence avec M<sup>r</sup>. de Greenville de concert avec le docteur Franklin & le sieur Laurens.

Le 17 il se tint un grand conseil en présence du Roi dans lequel on examina quantité de dépêches reçues ces jours derniers de plusieurs cours de l'Europe, & des possessions de la couronne, ainsi que de nos commandans en divers endroits. Nos ennemis se flattent de nous porter des coups sensibles avant la fin de la campagne, & leurs dispositions pour la paix ne se développeront sincèrement qu'après qu'ils auront vu le succès des entreprises qu'ils méditent. Le cabinet a envoyé de nouvelles instructions au général Carleton pour renouer avec l'Amérique; mais on doute de leur efficacité.

Le 17, le 18 & le 19, on a encore reçu des dépêches du lord Howe qui annoncent la jonction de M<sup>r</sup>. de la Motte-Piquet à la flotte combinée, qui se trouve, par ce

moien , forte de 40 vaisseaux de ligne. Cette supériorité ôte à notre amiral tout espoir de livrer combat ; heureux si on ne l'y force pas lui-même. Toute l'attention de mylord Howe est donc désormais d'éviter une action & de protéger notre commerce en favorisant la rentrée de nos flottes marchandes qui sont en route , & auxquelles il a détaché des frégates pour les avertir de relâcher en Irlande. A cet effet il croisoit à l'ouest de l'ennemi , qui s'est avancé vers l'embouchure de la Manche pour intercepter sans doute tout ce qui tenteroit d'en sortir.

La cour a publié dans la même gazette du 13 les dépêches, qu'elle a reçues de M<sup>r</sup>. Jean Maxwell, gouverneur des isles de Bahama, & qui annoncent la reddition de ces isles aux Espagnols : mais en revanche elle y a ajouté une lettre du capitaine Thomas Shirley, commandant le vaisseau du Roi, le Léandre, datée à la hauteur du fort James d'Accra le 25 Avril 1782, contenant la nouvelle de la prise de 5 petits forts hollandois sur la côte d'Afrique.

Mylord,

Le gros armement, aux ordres du gouverneur de la Havane, consistant en 3 frégates, 60 transports, dont 40 étoient des bâtimens à huniers, aiant à bord 2500 hommes de troupes, m'investit le 6 du courant à la pointe du jour & me somma de me rendre à des conditions honorables à 9 heures. Je convoquai mon conseil, qui fut unanime dans l'avis, que, comme toutes les forces de ce pays étoient alors dehors à bord des arma-  
teurs

15. Août 1782.

591

teurs, & que nous n'avions qu'une garnison invalide de 170 hommes en état de fervir (sur les remparts seulement), & qui ne venoit que d'arriver, il falloit me conseiller de me rendre à des conditions honorables. Ne croiant pas avoir encore rendu par-là assez de justice à mon caractère, je convoquai les officiers présens de la garnison, ceux de la milice, & les principaux habitans, qui furent unanimement d'opinion, que de faire une défense de quelques peu d'heures ne leur donneroit droit que d'attendre du gouverneur de devoir se rendre à discrétion.

J'ai l'honneur d'être &c.

New-Providence le 14 Mai 1782.

( Signé ) John Maxwell.

New-Providence le 14 Mai 1782.

Mylord,

Les troupes espagnoles, commandées par Don Juan-Manuel Cagigal, étoit la seconde division, qui alloit au Cap-François, à l'effet de joindre la première sous les ordres de Mr. de Galvez : mais, comme ils n'avoient pas de transports d'eux-mêmes, ils mirent sagement un *embargo*, au moien duquel ils s'en procurerent un nombre suffisant des Américains, qui fréterent volontiers leurs bâtimens pour aller contre Providence à leur propre risque. Cependant le général espagnol les a déçus excessivement, en ne les comprenant point dans la capitulation; & à présent il les force à aller plus loin, en les payant comme transports. La Jamaïque étoit l'objet originaire; & nous aurions peut-être échappé à une visite, si les vents & les assurances, qui leur avoient été données par quelques-uns de nos propres habitans, employés par le gouvernement comme parlementaires, de la facilité de réduire cette place, jointes à la considération de ce que le risque des navires étoit pour le compte américain, ne les eût portés à faire la tentative, dans laquelle ils ont si bien réussi; mais je suis certain,

qu'ils persistent dans leur première intention de hazarder une expédition contre la Jamaïque.

Immédiatement après mon arrivée, je vous ai marqué, mylord, mon opinion des habitans & de la force requise pour tenir cette île en ordre. Dans le conseil-de-guerre, composé des officiers de la milice & des principaux habitans, il y en a eu trente-trois unanimement de l'avis de capituler. Ci-inclus vous trouverez un état des forces de l'ennemi & du nombre des vaisseaux, qu'il a employés. Je vous prie, mylord, de suspendre toute opinion défavorable de ma conduite; jusqu'à ce qu'elle ait été dûment examinée; ce que j'ai en mon pouvoir d'accélérer, en vertu du dernier article de la capitulation, auquel je ne m'attendois pas; mais, comme il avoit été accordé à St. Christophe, le général l'inféra poliment.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Au très-hon. lord George Germaine.

(*Signé*) John Maxwell.

Le dernier des 13 articles de la capitulation porte, " qu'en égard aux dispositions de défense, qu'avoit faites le gouverneur Maxwell, & à son humanité pour les malheureux prisonniers, Don Juan Manuël de Cagigal ne le regarderoit comme prisonnier de guerre pas plus longtems, qu'il n'auroit débarqué avec ses troupes à un port britannique ". La garnison de l'île consistoit en 255 hommes de troupes réglées & 144 de milices. Les forces espagnoles de terre & de mer étoient, suivant la liste annexée, d'environ 5000 hommes. La marine, employée à l'expédition, étoit composée du vaisseau américain, la Caroline-Méridionale, cap. Gillon de 40 canons (dont

15. Août 1782.

593

de trente-six livres sur un seul pont) & de 500 hommes d'équipage, de 8 autres petits bâtimens armés américains & de 63 transports ou autres navires espagnols.

*De l'hôtel de la compagnie des Indes, du 23 Juillet 1782.*

« Les avis suivans ont été reçus de William Hornby, écuyer, gouverneur de Bombay, par sa lettre du 5 Avril 1782. — Que Callicut a été pris par le major Abington le 13 Février. — Que la flotte françoise, consistant en 10 vaisseaux de ligne, un de 50, 9 frégates que sloops, & 8 navires de transport, ont mouillé à la hauteur de Pullicat le 7 Février, que deux ou trois jours après ils avoient passé en vue des vaisseaux dans la rade de Madras & avoient ensuite mouillé une seconde fois. — Que Sir Edward Hughes, avec 6 vaisseaux de ligne, un brûlot, & deux prises hollandoises, étoit retourné dans cette rade le 8 Février, venant de Trincomale, & avoit été joint le 11 ou le 12 par le Monthmouth, le Héros & l'Iris, avec le transport la Manilla; que dans la nuit Sir Edward avoit saisi l'occasion de se glisser entre les vaisseaux de guerre françois & leurs transports dont il avoit pris deux: que le reste s'étant dispersé un d'eux avoit échoué à Negapatam, & avoit été pris par le vaisseau de la compagnie le Chapman. — Que le vaisseau de Sa Majesté l'Annibal avoit été pris par la flotte françoise le 17 ou le 18 Janvier, à la hauteur de la pointe-septentrionale de Sumatra. — Que le 16 Février, un détachement commandé par le colonel Brathwaite, avoit été attaqué sur les bancs de la Colloroon par Tippoo Saib, à la tête de 5500 hommes de cavalerie, 5000 Syphais, & 25 canons; que l'engagement avoit continué depuis huit heures du matin jusqu'au coucher du soleil; que le détachement du colonel Brathwaite, qui avoit été harassé pendant

toute la journée du 17, avoit été forcé à se rendre le dix-huit, ne pouvant plus résister à la perte qu'il avoit essuïée, tous les officiers, à l'exception d'un seul, étant blessés; sa force d'ailleurs ne consistant qu'en 1500 Sy-pahis, une compagnie d'infanterie étrangère, un train d'artillerie du pais, avec 12 pieces de canon & 170 chevaux. — Qu'on n'avoit point reçu à Madras de nouvelles authentiques de notre flotte depuis le 16 Février, mais que celles de la partie du Sud, portoient que la flotte françoise, consistant en 22 voiles, grandes & petites, avoit jetté l'ancre dans la rade de Pondichery le 19 Février. — Que le vaisseau de la compagnie le Lord North, étoit arrivé à la Chine en Janvier dernier, & l'Essex à Tillichery le 16 Février. — Que le Locko, l'Osterley, l'Asia, & le Chatham étoient arrivés à Bombay, où ils séjourneroit jusqu'à ce qu'on eût des avis ultérieurs de la côte de Coromandel concernant les deux flottes. — Que le San Carlos, cap. Smith, avec 6 vaisseaux armés, étoit arrivé à Callicut d'Anjengo, le 15 Février avec des troupes. »

Des avis de New-York marquent que S. A. R. le prince Guillaume Henri, fils du Roi avoit fait une chute dont il a eu le bras gauche cassé. Après le lui avoir remis on espéroit que cet accident n'auroit aucune suite, lorsque trois semaines après on s'aperçut que l'épaule étoit démise. — Un parti de lojalistes aiant descendu la riviere Tom, 3 ou 4 furent pris & mis à mort, à ce qu'on dit, sans forme de procès ou cérémonie; le reste du parti fit à son retour sortir de prison le capitaine Huddy, ( car les réfugiés ont une prison particuliere qui leur a été assignée pour renfermer les prisonniers qu'ils

15. Août 1782.

595

font ) & le pendit. En conséquence le général Washington écrivit la lettre suivante à Sir Henry Clinton au sujet de l'exécution du capitaine Huddy.

*Au Quartier - général, le 12 Avril 1782.*

Monfieur ,

La représentation ci-jointe des habitans du comté de Montmouth, avec l'attestation du fait, laquelle peut être appuyée par d'autres témoignages irréprochables, fera connoître à V. E. un meurtre fans exemple, commis de gaieté de cœur & le plus cruel qui ait jamais flétri les armes d'un peuple civilisé. Je n'importunerai point V. E. par des réflexions qui seroient superflues, la candeur m'oblige à être explicite. Pour sauver l'innocent je demande le coupable.

Le capitaine Lippencot, ou l'officier qui commandoit à l'exécution du capitaine Huddy, doit donc être délivré; si cet officier est d'un rang inférieur, je demande un nombre de coupables égal à celui que le tarif d'échange détermineroit pour équivalent. Ce procédé marquera la justice de Votre Excellence. A son défaut je me regarderai justifié aux yeux de Dieu & des hommes, en prenant la mesure à laquelle j'aurai recours.

Je prie Votre Excellence d'être persuadée que ces expressions ne peuvent vous être plus désagréables qu'à celui qui en fait usage; mais le sujet demande de la franchise & de la décision.

Il me reste à vous prier de me faire part au plutôt de votre détermination, l'effet de ma résolution n'étant suspendu que dans l'attente de votre réponse.

J'ai l'honneur d'être de V. E. &c. (*Signé*)  
G. Washington.

En conséquence de cette lettre, Sir Henry Clinton ordonna que le capitaine Lippencot fût examiné par un conseil de guerre;

mais telle étoit la situation des affaires & la disposition des réfugiés, que le capitaine ne fut pas livré, & Sir Henry Clinton fit la réponse suivante au général Washington.

Monsieur,

Votre lettre du 12, avec les témoignages qu'elle renfermoit, concernant l'exécution du capitaine Huddy, m'a été délivrée hier; & quoique je sois très-touché de la cause qui l'a dictée, je ne puis dissimuler ma surprise & le déplaisir que me causé le langage très-déplacé dont vous faites usage, sachant parfaitement bien qu'il n'étoit nullement nécessaire.

La douceur du gouvernement britannique ne permet pas des actes de cruauté, de violence & de vengeance, comme ils sont notoirement contraires à la teneur de ma conquête & à ma disposition (n'ayant jamais souillé mes mains du sang de l'innocent), je demande qu'on me fasse la justice de croire, que si des forfaits ont été commis par quelque personne sous mon commandement, ils ne peuvent être justifiés par mon autorité, & ne peuvent jamais recevoir la sanction de mon approbation. Ma sensibilité personnelle n'avoit donc pas besoin de pareils aiguillons pour m'exciter à prendre toute la connoissance nécessaire de l'outrage barbare fait à l'humanité (lequel vous m'avez représenté) à l'instant où j'en aurois été informé; & en conséquence lorsque j'ai appris la mort du capitaine Huddy (seulement 4 jours avant la réception de votre lettre), j'ai sur le champ ordonné qu'on fit de strictes enquêtes sur toutes les circonstances de cette affaire & je vais immédiatement faire faire le procès à ceux qui y sont impliqués.

Sacrifier l'innocence dans l'idée de prévenir par là le crime, ce n'est pas supprimer la barbarie; c'est l'adopter, c'est la porter à son plus haut comble; tandis que, si les violeurs des loix de la guerre sont punis par les généraux, sous l'autorité desquels ils agissent,

15. Août 1782.

597

les horreurs, que ces loix ont pour but de prévenir, pourront s'éviter; & l'on pourra maintenir tout degré d'humanité, dont la guerre est susceptible. Si des atteintes, portées à l'humanité, pouvoient se justifier par l'exemple; l'on pourroit en citer plusieurs, commises dans les contrées où votre pouvoir a le dessus; atteintes, qui surpassent celles dont vous vous plaignez, & qui y ont probablement donné occasion. Dans l'espérance que vous agréerez la façon de procéder, que j'ai dessein de suivre, & qu'elle prévendra toutes énormités pour l'avenir, je suis toujours &c.

A Son Exc. le général Washington.

( Signé ) Henry Clinton.

Le général Washington n'ayant aucun égard à cette lettre a fait tirer au sort tous les officiers anglois qui sont en son pouvoir. Le sort est tombé sur le capitaine Asgill, jeune homme d'une grande espérance, fils d'un des premiers banquiers de Londres. Il a écrit à son pere une lettre très-touchante, sans plaintes cependant ni murmures; mais, comme à sa réception Sir Charles Asgill se touvoit dangereusement malade, l'on n'a pas jugé à propos de la lui remettre: répugnant au desir que son fils témoignoit d'entrer au service, il lui avoit offert ci-devant de lui assurer 3000 l. st. de revenus par an, s'il vouloit y renoncer: mais l'infortuné jeune-homme refusa l'offre; & cette désobéissance fait l'unique regret, dont il parle dans ses adieux.

### P A Y S - B A S.

BRUXELLES ( le 30 Juillet. ) LL. AA. RR., les Gouverneurs-généraux sont de retour de leur voiage de Spa depuis jeudi dernier.

Mr. Linguet est encore dans cette ville qu'il quittera pour entreprendre un long voyage qu'il se propose de faire en Allemagne & en Italie; de maniere qu'il n'espere point de voir la continuation de ses annales.

Extrait d'une lettre d'Anvers du 25 Juillet.

*Vous aurez appris par les papiers publics que nos Sérénissimes Gouverneurs-généraux avoient accompagnés le Comte & la Comtesse du Nord en cette ville. Ces augustes Personnes ont vu avec un intérêt bien marqué les chef-d'œuvres de peinture qu'Anvers conserve en grand nombre. Leurs A. R. s'arrêtèrent particulièrement aux ouvrages des Rubens, des Van Dick, & de tant d'autres artistes qui font la gloire de l'école flamande; le Comte & la Comtesse prirent un plaisir également vif à considérer ces merveilles du plus bel art que l'homme ait imaginé, & qui le rend dans toute la justesse du terme, le rival de la nature. Ce qui peut paroître consolant dans un tems où les sciences, comme les arts, se ressentent d'une d'gradation générale, toujours mesurée sur la flétrissure qu'essuyent la religion & les bonnes mœurs (a), c'est que les illustres Observateurs n'ont pas borné leurs éloges aux anciens tableaux. Ils ont trouvé d'heureuses imitations des chef-d'œuvres de nos maîtres, & admiré l'énergie, la richesse, la vivacité du pinceau de plusieurs de nos concitoyens vivans. Mr. de Cort, qui en qualité de démonstrateur, a accompagné par-tout L. A. R., ainsi que les illustres Voyageurs, a reçu en particulier des approbations qui ne peuvent qu'encourager ses talens. Ses ouvrages recherchés, sur-tout à cause de leur extrême fini, lui avoient déjà mérité le titre de peintre de Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi que de*

---

(a) Remarques particulieres touchant les peintres, 1. Fév. 1780. p. 183.

S. A. R. le Prince de Condé. Les Princes voyageurs non contents de faire l'acquisition d'un de ses tableaux, lui ont commandé de faire pour eux la vue de l'Escaut prise du port d'Anvers. La Comtesse du Nord s'est fait donner les remarques que le même peintre a faites sur les plus beaux morceaux de peinture de cette ville; au moment qu'il présenta son manuscrit, la Princesse lui fit présent d'une montre avec sa chaîne en or d'un travail singulier. Dans l'abbaye de St. Michel les Princes admirèrent particulièrement un tableau de Mr. Herrayns, peintre d'histoire, dans le grand genre; le même que le Roi de Suede nomma peintre de sa cour, pendant son dernier passage à Anvers, en le chargeant de l'exécution de plusieurs grands sujets de l'histoire de Suede: on peut dire, sans rien exagérer, qu'il fait revivre le coloris de Rubens joint à la correction du dessin.

Vous voyez, Monsieur, par ces anecdotes, que l'art de la peinture ne dégénère pas parmi nous, que l'école flamande n'est point indigne de son ancienne réputation. La protection distinguée que lui accorde S. A. R. le Duc de Saxe-Teschén, ami éclairé des arts agréables & utiles, ne peut que renforcer le zèle & vivifier de plus en plus les talens de ses élèves.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LA HAYE (le 4 Août.) M<sup>r</sup>. de St. Saphorin, envoyé-extraordinaire du Roi de Danemarck, a remis le 22 Juillet un second mémoire touchant le traitement fait au Cap de Bonne-Espérance à quelques navires de la compagnie asiatique de Danemarck, aux Etats-généraux, dont voici la teneur.

Hauts & Puiffans Seigneurs,

Le souffigné a eu l'honneur le 5 du courant d'exécuter les ordres du Roi, son maître, relatifs aux abus énormes, commis par le gouvernement & les employés du Cap de

Bonne-Espérance : il a présentement celui de rappeler ce mémoire au souvenir de V. H. P. & doit ajouter, sur les commandemens exprès qu'il vient de recevoir : " Que Sa Ma-  
 " jesté, persuadée de leur desir immuable de  
 " maintenir la meilleure intelligence entre  
 " leurs sujets & les siens, & de reconnoître  
 " par les procédés que ses vaisseaux éprou-  
 " veront dans leurs ports ceux que les leurs  
 " éprouveront dans les siens, espere, que V.  
 " H. P. voudront bien manifester & sanctifier  
 " les intentions amicales, qu'elles lui por-  
 " tent, en lui garantissant par une déclara-  
 " tion formelle & précise, qu'elles pourvoient  
 " incessamment par des ordres exprès & sévères,  
 " envoyés à cet effet par diverses voies aux  
 " gouvernement & officiers commandans au Cap  
 " de Bonne-Espérance, à ce que non seulement  
 " les vaisseaux danois n'y éprouvent plus  
 " les hostilités, qu'on s'est permis au mépris de  
 " la bonne-foi & des traités contre quatre de  
 " ses vaisseaux arrivés successivement au Cap ;  
 " mais aussi qu'ultérieurement tout vaisseau da-  
 " nois y soit reçu à l'avenir aussi amicalement  
 " que ceux de la république l'ont été de tout  
 " tems dans les divers ports de la domination  
 " de Sa Majesté : qu'ils ne soient plus rete-  
 " nus au-delà de leur propre volonté sous  
 " quelque prétexte que ce soit, & qu'il leur  
 " soit fourni amicalement un secours usité entre  
 " les nations les plus amies. "

" La demande de S. M. est de la dernière importance : elle est fondée sur le droit des gens, sur la réciprocité, sur les traités entre les deux nations, & sur la convention de neutralité-armée, dont les principes leur sont trop connus pour les répéter ici, & trop clairs & trop détaillés pour laisser aucun équivoque à cet égard. Ce sont des violences réitérées contre les vaisseaux de ses sujets, qui ont rendu indispensable la démarche, à laquelle Sa Majesté se voit forcée, & la demande, sur laquelle elle insiste préalablement : elle ne pourroit être refusée que par une

15. Août 1782.

601

inattention gratuite, que S. M. est bien éloignée de supposer & encore plus de souhaiter; elle exige ni recherches ni éclaircissements préalables; mais elle est de nature à intéresser trop pour être susceptible de délais. Aussi le souffigné vient de recevoir les ordres positifs " de demander sur ce sujet leur déclaration & réponse catégorique dans le courant de la présente semaine. "

" Quant à la satisfaction, que S. M. est en droit de prétendre des procédés inouis entre nations amies, que les vaisseaux de ses sujets ont éprouvés de la part des employés de la compagnie hollandoise au Cap de Bonne-Espérance; & quant aux dédommagemens considérables, qui ne sauroient être refusés à la compagnie danoise, des pertes immenses qu'elle a souffertes, ce sont des objets de discussion ultérieure; mais S. M. ne s'en départira jamais; & rien ne la détournera d'insister le plus fortement & le plus efficacement sur l'un & sur l'autre de ces objets, en conformité de la note que le souffigné a remise le 5 Juillet, & des notices & prétentions ultérieures, légitimes & détaillées, qu'il aura ordre d'exposer, à mesure que ces pertes pourront se calculer avec évidence & avec une juste précision.

A La Haie, le 22 juillet 1782.

( Signé ) De St. Saphoria.

LL. HH. PP. ont répondu verbalement  
" Que la constitution de la république ne permettoit point de pouvoir donner sîrôt une  
" résolution formelle, d'autant qu'il falloit  
" conférer préalablement avec les autres provinces de la généralité; mais que l'on  
" pouvoit assurer primordialement S. M. le  
" Roi de Danemarck qu'il sera donné à ses  
" demandes toute satisfaction possible, &  
" qu'il sera envoyé sans délai des ordres

„ exacts & positifs au gouvernement du Cap  
 „ de Bonne-Espérance, de traiter tous les  
 „ navires danois, qui pourront y mouiller,  
 „ avec l'amitié & les égards dus aux na-  
 „ tions amies „. Cette réponse a été portée  
 „ sur le champ à Coppenhague.

On dit, que les ministres de Russie, de  
 Suede & de Prusse, en vertu de ce qui se  
 trouve stipulé dans le traité de la neutralité-  
 armée, savoir, “ qu'en cas qu'il s'élevât un  
 „ différent par rapport au commerce, &c,  
 „ les ministres des Puissances, qui ont part  
 „ à ce traité, pourroient faire cause com-  
 „ mune avec celui de la Puissance, qui re-  
 „ gardoit ce différent, sans demander préa-  
 „ lablement des ordres de leurs cours à  
 „ ce sujet, se sont joints au ministre de  
 „ Danemarck, & ont représenté à L. H.  
 „ P, que l'affaire exigeoit qu'elles lui donas-  
 „ sent la réponse demandée.

Les Etats-généraux ont pris une résolu-  
 tion, pour défendre aux vaisseaux de guerre  
 & bâtimens de commission de la république  
 d'inquiéter les bateaux pêcheurs anglois.  
 Cette résolution est fondée sur la récipro-  
 cité, les Anglois ne troublant point la pê-  
 che du hareng, que nos bateaux font cette  
 année avec beaucoup de succès.

## F R A N C E.

PARIS (le 30 Juillet.) Après des repré-  
 sentations réitérées, le parlement a enregistré

15. Août 1782.

603

le 12 de ce mois l'édit du Roi, donné à Versailles dans le courant du même mois, & portant établissement d'un troisieme-vingtieme sur tous les objets assujettis aux deux premiers vingtiemes, à l'exception de l'industrie, des offices & des droits. En voici la teneur.

Louis, &c. *Nous ne pouvons procurer la paix à nos peuples qu'en opposant à nos ennemis les ressources, que nous sommes assurés de trouver toujours dans le zèle & l'amour de nos sujets. Les dépenses extraordinaires, occasionnées par la durée de la guerre, exigent de nouveaux secours & nous forcent d'établir un troisieme-vingtieme, à compter du 1 Janvier 1783, & pendant les trois années, qui suivront la signature de la paix. Nous avons cependant jugé à propos d'excepter du paiement de ce nouveau vingtieme, l'industrie, les offices & les droits. A ces causes.*

Art. I. A compter du 1. Janvier 1783 & jusqu'au dernier Décembre de la troisieme année après la signature de la paix, il sera levé un troisieme-vingtieme sur tous les objets assujettis aux deux premiers-vingtiemes; & sera le dit vingtieme perçu dans les mêmes termes & de la même manière que les deux premiers.

II. Les trois vingtiemes seront imposés suivant & conformément aux rôles de la présente année, sans que les quotes de chacun des contribuables puissent être augmentées, sous quelque prétexte que ce soit, sauf à ceux qui prétendroient être trop imposés, à se pourvoir en la forme ordinaire.

III. Exceptons du paiement du troisieme-vingtieme l'industrie, les offices & les droits. Si donnons en mandement.

*Donné à Versailles au mois de Juillet, l'an de grace mille sept cent quatre-vingt-deux, & de notre regne le neuvieme.*

( Signé ) Louis. ( *Et plus bas* ) Par le Roi.

II. Part.

R 1

Amelot. *Visa* Huë de Miromenil. Vu au Conseil. Joly de Fleury

*Révisé, ouï & ce requérant le procureur-général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux bailliages & seneschaussées du ressort, pour y être lu, publié & enregistré; enjoint aux substituts du procureur-général du Roi, d'y tenir la main & d'en certifier la cour dans le mois, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris en parlement toutes les chambres assemblées, le douze Juillet 1782.*

( Signé )

Ysabeau.

Sa Majesté étant en son conseil a supprimé & supprime, à compter du 1. Octobre prochain, la perception ordonnée par l'article IV de l'édit du mois d'Août 1781, du doublement dans tout le royaume des droits sur les huiles & savons, & des six sous pour livre du dit doublement. Ordonne pareillement Sa Majesté la suppression, à compter du même jour 1. Octobre prochain, des droits principaux établis par l'article V du dit édit, sur les huiles & savons, à l'entrée & passage de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, & des dix sous pour livre en sus desdits droits principaux. Fait au conseil d'état du Roi &c. — On doit rétablir bientôt dans les bureaux des finances & chambre des domaines à Paris tous les officiers tels qu'ils étoient, à quelque réforme près, avant la révolution de 1771; & il est certain que tous les comptables supprimés vont être réintégrés dans leurs fonctions. — Dans la nuit du 14 au 15, le Roi s'étant mis en route pour venir coucher du grand Trianon à Versailles, son premier postillon

est tombé de cheval & a été cruellement foulé aux pieds. Sa Majesté s'est empressée de mettre pied à terre, a couru au secours du malheureux, & l'aïant pris dans ses bras, tandis qu'un valet-de-pied lui supportoit les jambes, elle a déposé dans sa voiture le malade, & a fait à pied le reste du chemin étant accompagnée du premier capitaine de ses gardes.

Selon les avis qu'on a reçus du voiage de Mgr. le Comte d'Artois, ce Prince a passé de fête en fête. Le 5 de ce mois, il coucha à Orléans chez M<sup>r</sup>. de Cypierre, intendant: le 6 il dîna à Chanteloup, terre du duc de Choiseul, & y passa le reste de la journée. Le 7 il dîna aux Ormes chez M<sup>r</sup>. de Voyer, & coucha à Poitiers chez l'évêque. Le 9 il fit son entrée à Bordeaux & y séjourna les deux jours suivans, qui furent marqués par des spectacles, un bal, &c. Le 12 Son Alt. R. est arrivée à Bayone & y a séjourné. La ville lui a donné une fête où le Prince a paru enchanté du zele & de l'enjouement des habitans, comme eux l'ont été de l'affabilité du Prince. Il est accompagné dans ce voiage du comte de Maillé, maréchal-de-camp, premier-gentilhomme de sa chambre; du chevalier de Cruffol, brigadier des armées du Roi, capitaine de ses gardes; du prince d'Henin, capitaine de ses gardes; du chevalier d'Escars, capitaine de ses gardes en survivance; & du comte de Vaudreuil, maréchal-de-camp & grand-fauconnier de France.

On s'étoit attendu que le nonce du St

Siège feroit dans ce mois-ci, son entrée solennelle à Versailles, & présenteroit les langes que le Pape est dans l'usage d'envoyer, lors de la naissance d'un Dauphin; mais le voiage de Sa Sainteté aiant fait différer l'envoi des langes, on fait aujourd'hui, que cette cérémonie n'aura lieu qu'au mois de Septembre prochain. On croit toujours ici que l'abbaye d'Orcam est la récompense que la cour destine au nonce, qui aura l'honneur de présenter ces langes, & qu'il ne tardera pas à être revêtu de la pourpre.

Depuis le 14 de ce mois il ne nous est point venu de lettres de l'armée combinée; nous savons seulement qu'elle croisoit sur les Sorlingues. Le 24 nous apprimes par quelques papiers anglois apportés par des voyageurs que l'amiral Howe l'avoit dépassée, la laissant entre la côte d'Angleterre & lui, & il a été au devant de la flotte de la Jamaïque; sans doute notre armée le suivra. — Le Protecteur est parti de Brest le 18; 13 bâtimens sortis de la riviere de Bordeaux pour St. Domingue sous l'escorte d'une frégate ont été obligés de se réfugier à l'isle d'Aix à cause du mauvais tems; le Protecteur escortera tous les convois. Le Puissant qui va prendre celui de l'Inde, alloit mettre à la voile de l'Orient.

Les Espagnols quitteront nos parages vers le 15 Août; nous les suivrons à Cadix; il y aura dans ce port 8 ou 10 vaisseaux en état de se joindre à l'armée, ainsi que les 2 de Toulon. Il n'y a donc pas apparence que

15. Août 1782,

607

les Anglois aillent troubler le siège de Gibraltar, & qu'ils risquent de combattre 48 ou 50 vaisseaux à 3 cents lieues de leurs côtes. Après l'équinoxe & la décision du siège, 30 vaisseaux espagnols & françois partiront pour St. Domingue. On croit qu'ils feront commandés par le comte d'Estaing.

Extrait de la lettre du marquis de Chabert, chef-d'escadre, au marquis de Castries, secrétaire d'état aiant le département de la marine.

*Je vous annonce avec une véritable satisfaction, la nouvelle de mon heureuse arrivée dans la rade de Groais, avec les vaisseaux de Sa Majesté le Saint-Esprit, le Destin & le Réfléchi, & tout le convoi au nombre de cent vingt-huit voiles, dont le marquis de Vaudreuil m'avoit confié l'escorte. Le vaisseau le Conquérant a fait route directement pour Brest, sa position exigeant qu'il relâchât au plutôt dans ce port.*

*Ma traversée de St. Domingue en France a été de 54 jours. J'ai fait deux prises, l'une appelée la Betfy, peu considérable, & l'autre le Milk-Maid, navire échappé du convoi dont l'armée combinée s'est emparée en grande partie. Je me propose de faire incessamment route pour me rendre à Brest avec les vaisseaux de guerre à mes ordres.*

On a reçu depuis des nouvelles de la rentrée à Brest des quatre vaisseaux le Saint-Esprit, le Conquérant, le Destin & le Réfléchi. Ces vaisseaux sont commandés par le marquis de Chabert, le comte du Maits de

Goimpi, les sieurs de la Grandiere & de Clavel.

La frégate du Roi l'Aigrette, commandée par le chevalier de Cambis, lieutenant de vaisseau, s'est emparée, le 19 de ce mois, du corsaire anglois la Surprise, doublé en cuivre, percé de 18 sabords & portant 14 canons, qu'elle a conduit dans la rade de l'Isle d'Aix. — On écrit du Havre-de-Grace, que le cutter zélandois le Doggersbanck, de 20 canons, capitaine J. Pile, y est entré dans l'état le plus délabré, aiant eu une action très-vive avec un cutter & un bricq anglois. Il se feroit emparé du dernier impunément, si à la fin du combat son gouvernail n'avoit été coupé, & si sa grande voile n'avoit pas été jettée à l'eau. Il avoit fait une prise assez avantageuse qui le suivoit; mais comme il l'a perdue de vue dans le combat, il craint bien qu'elle n'ait été reprise.

*Extrait de la gazette de France. De Philadelphie, le 14 Mai.* Hier 13, le chevalier de la Luzerne, ministre - plénipotentiaire de France, remit au congrès, dans une audience publique, la lettre par laquelle le Roi notifioit aux Etats-unis la naissance de Mgr. le Dauphin. Le chevalier de la Luzerne étoit rendu à cette assemblée dans son carrosse; il fut reçu au bas de l'escalier extérieur par deux délégués députés à cet effet; on lui rendit les honneurs militaires. Le régiment de Rhod-Island fut mis sous les armes; l'audience fut suivie de plusieurs décharges de mousqueterie qui fit ce même régiment, &

la journée fut terminée par un feu d'artificè. La cavalerie pensilvanienne s'assembla de son propre mouvement pour rendre le cortège plus nombreux. Le grand pavillon de l'Etat fut déployé, il y eut dans l'après-midi un repas, auquel le président avoit invité le congrès, tous les ministres, le conseil de Pensilvanie, les généraux & les étrangers & François de distinction. Le sieur Livingston, secretaire d'état des affaires étrangères, donna une fête particuliere dans sa maison, & il eut ordre du congrès d'écrire au général en chef & au général Green, ainsi qu'aux gouverneurs & présidens des Etats respectifs, pour les informer du sujet de la joie publique, afin que les deux armées & les peuples de chaque Etat y prissent la part que devoit leur causer cet événement. Le président & tous les membres du congrès sont venus féliciter le chevalier de la Luzerne, & tous les citoyens se sont empressés de lui donner des témoignages des sentimens dont ils étoient animés en cette occasion.

T O U L O N ( le 18 Juillet. ) Le Roi vient d'ordonner dans ce port la construction d'un vaisseau de 118 canons, & celle d'un autre de 74, le premier fera mis dans le bassin, dès que le Centaure, qui est déjà fort avancé, en sera sorti. Le nombre de constructions ordonnées pour cette année, est porté à six vaisseaux, parmi lesquels on compte celui de 118 canons, & cinq de 74, y compris le Centaure & l'Heureux, qui sont sur les chantiers.

Les deux frégates qui sont en construction, viennent d'être nommées, & leur commandement a été donné en même tems. L'une se nommera la Minerve, & sera commandée par le Vicomte de Vintimille; & l'autre la Junon, sous le commandement du marquis de Coriolis.

Le doublage en cuivre du Suffisant & du Dictateur de 74, vient d'être achevé. Ces deux vaisseaux sont rentrés tout de suite en armement avec toute l'activité possible, conformément aux ordres exprès reçus à cet égard.

Le commandement de la corvette l'Eclair, qui est actuellement en mer sous les ordres de M<sup>r</sup>. de Sade, vient d'être donné à M<sup>r</sup>. de Pezenas-Bernardi, lieutenant de vaisseau.

*Extrait d'une lettre de Neuchatel, du 30  
Juillet.*

*Les sieurs Claviere & du Roveray, qui étoient sous deux les principaux du parti des représentans à Geneve, sont arrivés en cette ville, où ils se trouvent en sûreté. Les généraux qui ont maintenant revêtu dans Geneve le caractère de ministres-plénipotentiaires, ont renvoyé leurs troupes, & n'ont gardé qu'environ 1500 hommes. Lors de la crise terrible de la sommation, il ne tint qu'à très-peu de chose que cette malheureuse ville ne subit le sort le plus affreux. Parmi les 200 personnes choisies pour décider la réponse que l'on seroit aux généraux, il n'y eut au premier tour que 4 voix pour ouvrir les portes; mais après bien des pourparlers, il y en eut 108 au second, qui décidèrent non de se rendre, mais de céder à la force, à condition de quitter la ville. Les 92 autres furent inébranlables; ainsi une faible majorité de 16 voix a sauvé Geneve. Il est maintenant fort à craindre que cette ville ne reprenne jamais son ancienne*

15. Août 1782.

611

*splendeur ; les émigrations sont continuelles , & les plénipotentiaires ont déjà distribué plus de 2000 passe-ports. On présume que les négatifs & représentans se repentiront un jour de s'être refusés à tous moyens de conciliation & de n'avoir pas prévenu la dépopulation de leur patrie.*

## NOUVELLES DIVERSES.

Plusieurs régimens russes se sont déjà approchés de la Crimée, pour mettre un frein à la nouvelle insurrection des Tartares contre le Kan qui leur a été donné par l'Impératrice de Russie. Ce prince, à la vie duquel ils ont voulu attenter, s'est retiré à Kersch, dès qu'il a sçu que ses deux freres étoient à la tête des rebelles. Le reproche qu'on lui fait, c'est d'avoir habillé toute sa garde à l'Européenne & d'avoir lui-même voulu prendre un uniforme anglois. Mais il paroît que son plus grand crime est de s'être rendu entièrement dépendant de la Russie. — Un exprès, arrivé de Rio-Janeïro, a donné à la cour de Lisbonne l'avis que le capitaine Makdul, commandant un vaisseau de guerre anglois, a pris possession d'une île portugaise, nommée la Trinité, située entre Bahia & Rio-Janeïro. Cette île étant dépeuplée, il n'y trouva point de résistance, & il y éleva un petit fort, garni de 12 canons & sur lequel il arbora le drapeau anglois. Le gouverneur de Bahia en étant informé, lui fit dire qu'il eût à retirer ce drapeau, d'autant que l'île étoit sous la domination du Portugal; mais le capitaine Makdul répondit

pondit qu'il ne pouvoit le faire sans un ordre de sa cour. C'est en conséquence d'une telle réponse que la Reine a fait armer quatre vaisseaux, un de 80 canons & les autres d'un moindre nombre, pour aller en chasser l'usurpateur, & il a été expédié un *avis* sur toutes les côtes du Brésil & autres possessions portugaises en Amérique. Le dit capitaine Makdul est le même, qui fut employé au service de cette couronne dans l'expédition de Ste. Cathérine & qui cité par-devant un conseil de guerre, afin d'y déduire les raisons pour lesquelles il avoit rendu sans nécessité cette place aux Espagnols, auroit été puni; mais Sa Majesté pleine de clémence lui pardonna cette faute, en lui permettant de retourner dans sa patrie.

M<sup>r</sup>. Erskine, avocat consistorial & nouveau promoteur de la foi, a envoyé ces jours-ci à M<sup>r</sup>. Romuald Onefti, neveu de Sa Sainteté, un ouvrage très-rare en plusieurs tomes, qui a pour titre: *Monasticon-Anglicanum*, en priant en même tems de vouloir bien le faire agréer au St. Pere. Cet ouvrage contient une description exacte de tous les biens que le clergé, tant séculier que régulier, possédoit dans les trois royaumes d'Irlande, d'Ecosse & d'Angleterre, lorsqu'on y professoit la religion catholique. On y trouve un état de leurs biens, ainsi que des planches qui expriment le costume, c'est-à-dire, la maniere dont les évêques de ce tems, les moines & les prêtres séculiers étoient habillés. Cet ouvrage a plu

15. Août 1782.

613

beaucoup au souverain Pontife. — Suivant des lettres de Florence, le Grand-Duc voulant obvier à toutes fraudes & tromperies, devenues trop fréquentes au grand préjudice du public, & absolument contraires à la bonne-foi qui est la base de tous les contrats, & voyant que la manière dont on procédoit, laissoit au délinquant un moyen d'é luder la force des loix, S. A. R. vient de statuer qu'à l'avenir le fise procédera contre tout délit en matière de tromperies, comme à l'égard des vols avérés, sans que le silence de ceux qui étoient trompés puisse mettre le coupable à l'abri de la punition qu'il mérite. — Les lettres de Londres arrivées en ce moment portent la nouvelle que la flotte de la Jamaïque est heureusement arrivée le 27 Juillet à Cork.

#### M O R T S.

Louise-Ulrique, Reine douairiere de Suede & sœur du Roi de Prusse, est morte à Schwartziöe, dans la nuit du 15, âgée de 62 ans, étant née le 24 Juillet 1720; peu auparavant le Roi étoit allé lui rendre une visite avec le prince de la couronne, comptant encore sur le rétablissement de son auguste mere.

Aymard-Joseph, comte de Roquefeuil, vice-amiral de France, grand-croix de l'Ordre royal & militaire de St. Louis, ancien commandant de la marine, port, ville & château de Brest, & ancien inspecteur-général

ral de l'artillerie & de l'infanterie de la marine, est mort à Bourbonne-les-Bains, le 1<sup>r</sup> Juillet, dans la 70<sup>e</sup>. année de son âge.

M<sup>r</sup>. l'abbé Coier, de la société royale de Londres, & de plusieurs académies, est mort à Paris le 20 Juillet. On a de cet auteur divers ouvrages qui sont tous marqués au sceau de la médiocrité, à l'exception de deux ou trois morceaux des *Bagatelles Morales*, agréablement écrits. Son livre intitulé la *Noblesse Commercante*, est à peu près oublié aujourd'hui. Sa vie de Jean Sobieski n'a fait quelque bruit dans le tems qu'à cause des hardiesses qu'on y trouve. Il en est de même de son *Essai sur la Prédication*, ouvrage d'un déclamateur ironique, qui ne laisseroit pas soupçonner que l'abbé Coier fût prêtre. Son voyage d'Italie \* & ses observations sur l'Angleterre, n'apprennent autre chose, sinon que l'auteur étoit fort superficiel.

\* 15 Mars  
1776. P. 393.

M<sup>r</sup>. l'abbé Laurent le François, connu par divers ouvrages contre les erreurs du tems, est mort à Paris le 24 Février. Il naquit à Arinthod dans la Franche-Comté, diocèse de Besançon, le 12 Novembre 1698, passa quelques années dans la Congrégation de la mission, & s'y distingua par ses talens qu'il continua d'employer utilement après en être sorti. M<sup>r</sup>. de Voltaire a bien pu dire dans une épître :

L'abbé François écrit ; le Léthé, sur ses rives,  
Reçoit avec plaisir ses feuilles fugitives ;

la fadeur de cette plaisanterie n'a pas empê-

ché & n'empêchera pas qu'on ne rende justice aux écrits de cet auteur, un peu froids à la vérité & n'ayant pas en général l'avantage de la précision, mais pleins de choses vraies & utiles. Ses vertus répondoient à son zèle pour la religion, dont il pratiquoit les devoirs comme il en défendoit les dogmes. Quelque peu de bien de famille, les bienfaits de feu Mgr. le Duc d'Orléans, le produit de ses ouvrages, & une petite pension que Mgr. l'ancien évêque de Limoges lui fit obtenir & accepter malgré lui, formoient toute sa richesse; mais le témoignage consolant d'une conscience vertueuse, & les trophées qu'il avoit remportés sur l'irréligion, faisoient son bonheur. Il a laissé légataires universels les pauvres de la paroisse sur laquelle il est né, & a légué tous ses livres impies à la bibliothèque de St. Victor, afin qu'ils ne tombassent pas indistinctement dans toutes les mains. Nous avons de lui une *Lettre sur le pouvoir des démons*. — *Les Preuves de la religion de Jesus-Christ*, en 8 volumes in-12. — *L'Examen du Catéchisme de l'honnête-homme*, 1 vol. in-12. — *Réponses aux difficultés proposées contre la religion chrétienne*, 3 vol. in-12. — *Observations sur la philosophie de l'Histoire, & le Dictionnaire philosophique*, 2 vol. in-8°. avec gravure. Les ouvrages non imprimés sont la *Réfutation du système de la nature*, en 4 vol. La *Réfutation des trois imposteurs*.

## Lettre à l'auteur du Journal.

Monsieur,

Il est étonnant que de tant de personnes qui ont connu Mr. Papillon du Rivet & vécu avec lui jusqu'à sa mort, arrivée il y a quelque tems à Tournay, personne n'ait daigné de vous informer que ce littérateur estimable n'existoit plus (a). Je ne le fais moi-même que d'une manière vague, quoique sûre, & c'est pour cela que je ne vous marque ni la date de sa mort, ni son âge, ni même son prénom; tout cela m'étant inconnu. Je sais qu'il étoit né à Paris, & qu'il pouvoit avoir environ 65 ans. Il a traduit plusieurs discours du P. la Sante. Il a fait quelques poèmes latins entr'autres *Templum assentationis*. Item, *Vortices morales*, pour faire allusion aux tourbillons physiques de Descartes (je ne saurois vous donner le titre au juste de ce dernier poème). Il a fait plusieurs piéces fugitives en vers françois, toutes marquées au même coin que ses Sermons en 4 vol. pour l'Avent & le Carême & quelques principales

---

(a) Rien n'égale l'indifférence du public à l'égard des gens de lettres que l'usage sage & décent des talens devoit lui rendre particulièrement cher. Tandis que l'histoire de la vie & des gestes d'un vil histrion, d'un petit brochuraire philosophe remplit les feuilles publiques, les nécrologues & les dictionnaires; il ne se trouve pas dans une grande ville une ame honnête qui consacrè une petite notice à la mémoire d'un auteur ingénieux & chrétien.

principales fêtes de l'année prêchés à Paris l'an 1760 & 1761, imprimés à Tournay chez Varlet; & se vendent chez Saillant à Paris (a). Son éloquence est féconde, douce, coulante, son style est châtié & correct, mais il ne s'anime & ne s'échauffe pas assez. C'est un grand fleuve qui coule toujours d'une manière uniforme, sans agiter, sans faire gronder ses eaux. Il a confié au P. V\*\* des manuscrits qui peuvent former deux volumes in-8°; ce sont des pièces fugitives (b), & deux ou trois pièces dramatiques, qu'il avoit fait pendant sa régence. J'en ai lu une que l'auteur me fit voir à Tournay: c'est l'Antiquaire. On le trouve là comme par-tout, toujours aisé & correct, mais toujours un peu froid. Sans doute que le P. V. se fera un devoir de les donner au public. Il y aura peut-être un choix à faire, mais il paroît qu'en acceptant les manuscrits il s'est engagé à exécuter ce triage.

(a) Voïez le compte qui en a été rendu dans le Journ. d'Octobre 1770 p. 257.

(b) Voïez-en plusieurs dans ce Journal, 15. Fév. 1773. p. 254. — 15. Juillet 1778. p. 481. — 1. Nov. 1781. p. 538. — 15. Nov. 1781. p. 421. — 1. Juillet 1776. p. 399.



## T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature  
depuis le mois de Mai 1782.

- A** Brégé de la vie & des vertus de Mademoiselle Marie-Joachim-Elisabeth de Louvencourt, décédée à Amiens, en odeur de sainteté, le 14 Octobre 1778. 15. Juin. Page 249
- Abrégé historique des sciences & des beaux-arts, en latin & en françois, par Mr. l'abbé \*\*\*.* 1. Août. 467
- Analyse (nouvelle) de Bayle, où il résuë lui-même par des assertions positives & par les plus solides argumens, tout ce qu'il a écrit contre les mœurs & la religion. Par Mr. l'abbé Dubois de Launay.* 15. Août. 541
- Anti-méphitique, ou moïen de détruire les exhalaisons pernicieuses & mortelles des fosses d'aisance, l'odeur infecte des égouts, celles des hôpitaux, des prisons, des vaisseaux de guerre, &c, avec l'emploi des vuïdanges neutralisées, & leur produit étonnant. Par Mr. Janin.* 15. Juin. 259
- A** poetical translation of the song of Salomon, &c. Traduction en vers du Cantique des Cantiques de Salomon, sur le texte hébreux; avec un discours préliminaire, des notes historiques, critiques & des éclaircissemens, par Madame Anne Francis. 15 Juin. 255
- Au Pape Pie VI, sur son arrivée à Vienne en Autriche. Par l'abbé Boujart.* 1. Juin. 163
- Ciel (le) ouvert à tout l'univers.* 1. Août. 477
- Cosmographie élémentaire, divisée en parties astronomique & géographique. Par Mr. Mentelle.* 1. Juin. 155
- Cours complet d'agriculture théorique, pratique, économique, & de médecine rurale &*

vétérinaire ; suivi d'une méthode pour étudier  
 l'agriculture par principes : ou dictionnaire  
 universel d'agriculture ; par une société d'a-  
 griculteurs , & rédigé par Mr. l'abbé Rozier.  
 1. Juin. Page 172  
 Cours de myologie peint & gravé en couleurs  
 naturelles par Mr. Gautier d'Agoti. 1. Juin.  
 181

Dictionnaire des merveilles de la nature ; par  
 M. A. J. S. 1. Juin. 166  
 Dictionnaire universel , &c , ou bibliothèque de  
 l'homme d'état , &c ; chute rapide de cette  
 compilation , & mépris où elle est tombée. 1.  
 Juin. 174  
 Discours prononcé dans l'église métropolitaine  
 d'Auch , pour la bénédiction des guidons  
 du régiment du Roi , dragons , par Mgr. l'é-  
 vêque de Lescar , &c. 1. Juillet. 311  
 Discours de retraite pour les religieuses. Ou-  
 vrage dédié aux Dames religieuses de l'An-  
 nonciade céleste de St. Denis. Par Mr. l'ab-  
 bé de Montis. 1. Août. 490  
 Doutes d'un savant astronome sur la distance  
 du soleil & des planetes. 1. Juin. 177

Exercice de retraite en faveur des enfans qui  
 se disposent à faire leur première Communion.  
 Nouvelle édition. 1. Juillet. 336

Hirtenbrief des Bischofs von Verona über die  
 Aufhebung einiger falschen Klosterandachten.  
 Lettre pastorale de l'évêque de Verone touchant  
 l'abolition de quelques fausses devoions que  
 l'on pratique dans les cloîtres. 15. Juillet.  
 417

Histoire de Russie , tirée des chroniques origi-  
 nales , de piéces authentiques , & des meil-  
 leurs historiens de la nation , par Mr. Le-  
 vesque. 15. Mai. 81

Histoire de l'ancien & du nouveau Testament  
 & des Juifs , par Dom. Aug. Calmet ; pour  
 servir d'introduction à l'Histoire ecclésiastique  
 de Mr. l'abbé Fleury. Nouvelle édition en

3 vol. in-8° ; suivie de l'Histoire ecclésiastique de Mr. Fleury, avec sa continuation par le P. Fabre, & de la collection des autres ouvrages du dit Mr. Fleury, formant ensemble 30 vol. in-8°. 15. Juillet. Page 418

*Instrument inventé par le fleur Bourbon, ingénieur du Roi, pour prévenir les funestes effets de la goutte.* 1. Juin. 182  
*Journal du Commerçant.* 1. Juin. 180

*Lettre à l'auteur du Journal sur les sauterelles & d'autres insectes qui dans le style de l'Écriture sainte semblent désigner les écrivains du jour.* 15. Mai. 99

*Lettre à l'auteur du Journal sur un nouveau genre de café.* 1. Juin. 175

*Lettres édifiantes & curieuses, écrites des missions étrangères. Nouvelle édition. Mémoires de la Chine, &c. Tomes 19, 20, 21, 22, 23, 24.* 15. Juin. 233

*Lettre à Mr. l'évêque d'Amiens, en réponse à son mandement, sur l'édition des Œuvres de Voltaire.* 1. Juillet. 328

*Lettre à l'auteur du Journal sur l'origine de la prétendue vertu de l'huile contre les tempêtes.* 1. Juillet. 337

*Lettres de Mr. William Coxe à Mr. W. Melmoth, sur l'état politique, civil & naturel de la Suisse; traduites de l'anglois, & augmentées des observations faites dans le même pays, par le traducteur, Mr. Ramond.* 15. Juillet. 369

*Lettre philosophique à Mr. l'abbé Raynal, dans laquelle on développe son caractère, sa doctrine & le fonds de ses erreurs. Par un de ses amis.* 1. Août. 487

*Liberté (la) des mers, poème qui a remporté le prix de l'académie de Marseille en 1781; par Mr. Coeuilhe.* 1. Juin. 180

*Manceuvres d'infanterie pour résister à la cavalerie, & l'attaquer avec succès. Par le chevalier Duteuil.* 15. Mai. 97

- Mémoires chronologiques & dogmatiques, pour servir à l'Histoire ecclésiastique depuis 1600, jusqu'en 1716, avec des réflexions & des remarques critiques. Par le R. P. d'Avrigni. Nouvelle édition. 1. Août. Page 494*
- Moyens de préserver les édifices d'incendies, & d'empêcher le progrès des flammes. Par Mr. Piroux, &c. Mémoire qui a remporté le prix de l'académie de Nancy le 8 Mai 1781. 1. Août. 474*
- Moyens de détruire les chenilles & les fourmis. 1. Août. 495*

- Philosophie (la) de l'univers, ou théorie philosophique de la nature. Par Mr. Viallon. 1. Mai. 3*
- Pratique (la) des devoirs des curés, traduite en françois, de l'italien, du P. Paul Seigneri; par Mr. l'abbé Delvincourt, &c. 1. Juillet. 525*
- Principes d'électricité, contenant plusieurs théorèmes appuyés par des expériences nouvelles, avec une analyse des avantages supérieurs des conducteurs élevés & pointus. Par mylord Mahon, &c. Ouvrage traduit de l'Anglois par Mr. l'abbé N\*\*\* &c; auquel on a joint certaines notes intéressantes & propres à confirmer les principes nouveaux de l'illustre auteur. 15 Juillet. 412*
- Prix proposé par le college-royal des médecins de Nancy, sur les eaux potables. 15. Mai. 108*

*Quæstiones annui Concurſus Mechlinienſis, una cum reſponſionibus, ab anno 1745, uſque ad annum 1781. incluſivè. Editio nova, emendata. 15. Mai. 95*

*Ridicule du Dialogue entre Joſeph II, Empereur des Romains, Giovanni Braſchi Pape, ſous le nom de Pie VI, & le comte de Lauraguais. 1. Août. 480*

*Sermons de Mr. l'abbé de Cambacérés, prédicateur*

...cateur du Roi, chanoine & archidiacre de  
l'église de Montpellier. 15. Mai. Page 89  
Siccles (les trois) de la littérature françoise.  
15. Mai. 98

Tableau des évènements les plus intéressans de  
l'Histoire de l'Eglise depuis la premiere assen-  
blée des Apôtres le jour de la Pentecôte,  
jusqu'à la fin du XVII siecle inclusivement.  
15. Août. 567

Traité historique & dogmatique de la vraie re-  
ligion, par Mr. Bergier. Tomes 11 & 12. 1.  
Mai. 6

Traité de l'autorité du Pape, dans lequel ses  
droits sont établis & réduits à leurs justes  
bornes, & les principes de l'église gallicane  
justifiés. Par Mr. L. de B. seconde édition,  
&c. 1. Août. 471

Varias lectiones veteris Testamenti ex immen-  
sâ Mss. editorumque codicum congerie hauf-  
tas, ad Samar. textum, ad vetustissimas ver-  
siones, ad accuratiores sacræ criticæ fon-  
tes ac leges examinatas, perpetuisque no-  
tis historico-criticis illustratas, edere consti-  
tuit Johannes Bernardus de Rossi, &c. 4 vol.  
in-4<sup>o</sup>. 1. Août. 493

Vies (nouvelles) des Saints, abrégées & des-  
tinées à l'usage de la jeunesse. 15. Mai. 93

Voltaire. Recueil des particularités curieuses  
de sa vie & de sa mort. 15. Juillet. 402

Usage (le véritable) de l'autorité séculière  
dans les matieres qui concernent la religion.  
15. Août. 564

Voyage minéralogique fait en Hongrie & en  
Transilvanie, par Mr. de Born, traduit de  
l'allemand, avec quelques notes; par Mr.  
Monnet. 15. Août. 561